

JAB 1000 Lausanne 20
PP/Journal

Case postale
CH-1000 Lausanne 20
Tél. 021 621 89 87
E-mail: redaction@labreche.ch
www.labreche.ch

La breche

Nouvelle série • 2^e année • N°11 • avril 2005 • Fr. 2.-

Fribourg
Ouverture
des commerces :
contrer la
libéralisation

Suisse
L'honneur
perdu de l'USS

Formation
Economiesuisse
modèle les
universités

Genève
Restauration
autoritaire :
pourquoi?

Environnement
Les leçons
de Galmiz

Italie
Vite, au
gouvernement !
Le congrès de
*Rifondazione
comunista*

Bolkestein : huitième conseiller fédéral!



**Le travail
sous impact
du chômage**

SOMMAIRE

Perspectives	
Ouverture des commerces: contre la libéralisation	2
Bruxelles, 19 mars: quand la colère bat le pavé	2
Actuel	
Un huitième conseiller fédéral: Bolkestein!	3-4
Brèves	3
L'honneur perdu de l'USS	4
Suisse	
La « libre circulation », selon le Conseil des Etats	5
Economiesuisse modèle les universités	5
Dossier	
Le travail sous impact du chômage	6-7
Augmenter le taux d'exploitation	7
Chômage, salaires, profits	7
Suisse	
Restauration autoritaire: pourquoi?	8
Brèves	8
Environnement: les leçons de Galmiz	9
Alternatives pour une politique publique de développement régional et de gestion territoriale	9
International	
Italie: vite, au gouvernement!	10
Ecouter.Voir.Lire	
De la recherche française... de Hélène Cherrucresco	11
Un cauchemar bien réel	11
En bref	11
Agenda	11
Dernière	
Service public ou marché de l'eau ?	12

IMPRESSUM

La brèche

www.labreche.ch

redaction@labreche.ch
 abonnement@labreche.ch
 tél. 021 621 89 87
 case postale, 1000 Lausanne 20
 CCP 17-247469-2
 Parution mensuelle

Abonnement annuel: Fr. 20.-
 Abonnement de soutien: dès Fr. 50.-

Editeur responsable: J.-F. Marquis

Comité de rédaction:

Daniel Bonnard, Michela Bovolenta, Pierre-André Charrière, Denise Chervet, Carmen Crisan, Genevieve de Rham, Paolo Gilardi, Wyna Giller, Alain Gonthier, David Gyax, Robert Lochhead, Jean-François Marquis, Philippe Martin, Cécile Pasche, Alessandro Pelizzari, Roger Raemy, Lionel Roche, José Sanchez, Agostino Soldini, Charles-André Udry, Joël Varone, George Waardenburg, Urs Zuppinger, Guy Zurkinden.

La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Les idées qui s'y expriment ne représentent cependant pas nécessairement le point de vue du MPS.

Ouverture des commerces: contre la libéralisation

Fribourg: la votation sur la Loi sur le commerce (Lcom), combattue par référendum du MPS, aura lieu le 5 juin.

GUY ZURKINDEN

La votation à Fribourg sur la révision de la Loi sur le commerce (Lcom), contestée par un référendum du Mouvement pour le socialisme (MPS), aura lieu le 5 juin et pas le 25 septembre, date d'abord pressentie. Ce choix est politique. Pour le Conseiller d'Etat fribourgeois socialiste Claude Grandjean, il s'agit d'éviter que la Lcom soit votée en même temps que la révision fédérale de la Loi sur le travail généralisant l'ouverture des magasins le dimanche dans les centres de transport: « Il est vrai que si les deux objets sont soumis au vote en même temps, on peut être sûr que le comité référendaire en profiterait pour jouer sur la confusion et prôner le double non. »¹ Le conseiller d'Etat va plus loin: « Lors de la récolte des signatures, il [le MPS] a d'ailleurs entretenu sciemment cette confusion en présentant l'objet fédéral pour faire ensuite signer le référendum contre la loi cantonale. C'est un procédé malhonnête et antidémocratique. »

Le but de cette mise en cause de la légitimité du référendum du MPS est clair: éviter le débat sur le travail du dimanche, en affirmant que la Lcom n'y touche pas. Le Conseil d'Etat suit ainsi la position de l'Union Patronale, pour qui le MPS a réussi à réunir les signatures « à coup d'annonces mensongères et d'affirmations malhonnêtes », alors que « le dimanche n'est pas touché par les modifications de la loi sur le commerce. »² Et pourtant... les « commerces liés aux stations d'essence » ouvrent le dimanche, suivis déjà par d'autres. L'agressivité des autorités et du patronat cache une crainte: que les votant-e-s fassent le lien entre la libéralisation du travail du dimanche pour les « commerces liés aux stations d'essence » au niveau cantonal, celle prévue pour les « centres de transports » au niveau national, et la généralisation du travail dominical pour tous les commerces, annoncée et préparée par une motion au Conseil des Etats. Le rythme de la libéralisation des

heures d'ouverture s'emballent et la logique d'entraînement de la « libéralisation par étapes » apparaît clairement.

Au même moment, les grands distributeurs suisses (Coop, Migros, Denner) préparent l'arrivée des géants Aldi et Lidl par des campagnes publicitaires agressives et le renforcement de leurs gammes de « prix cassés ». L'intensification de la concurrence internationale dans le commerce de détail « a fortement durci la lutte des prix et de l'image, notamment chez les grands distributeurs. Cela plombe les ventes et les marges et accélère la concentration au sein du secteur. »³

« Au début j'étais content d'avoir un travail, mais ce qui se passe, c'est simplement inhumain. Seuls la marchandise et le client comptent, la caissière ou l'employée n'est qu'une bête de somme. Les menaces font partie du quotidien. On n'a pas le droit d'être malades. » La lecture des témoignages de salarié-e-s du groupe Lidl dans le « Livre noir »⁴ publié par le syndicat Verdi montre les effets concrets pour les salarié-e-s de cette concurrence entre grands groupes. Ces effets sont souvent « oubliés » dans le débat public sur la « nécessaire baisse des prix »: pour maintenir leurs profits dans cette concurrence par les prix, les grands distributeurs vont augmenter la pression sur leurs salarié-e-s et leurs fournisseurs. Licenciements et baisses de salaires sont au programme. Ils iront de pair avec une flexibilité accrue du temps de travail, grâce aux modifications de loi en cours. Des conventions collectives de travail (CCT) vides de toute protection effective pour les salarié-e-s, signées avec certains syndicats, comme celle pour le personnel des « shops » à Fribourg, serviront à faire passer la pilule.

Une campagne faisant le lien entre ces éléments (libéralisation généralisée des heures d'ouverture des magasins, concurrence accrue entre grands groupes, augmentation de la pression sur les conditions de travail et de

salaires dans le secteur de la vente) et la dégradation des conditions de travail et de salaire de l'ensemble des salarié-e-s, par le renforcement de leur mise en concurrence, peut rencontrer un large écho. C'est ce qui a montré l'aboutissement du référendum du MPS à Fribourg. C'est ce que craignent le Conseil d'Etat fribourgeois et l'Union patronale.

La campagne fera le lien entre la libéralisation généralisée des ouvertures des magasins et la dégradation des conditions de travail et de salaire de l'ensemble des salarié-e-s.

Pour tuer dans l'œuf tout débat, le Conseil d'Etat et l'Union patronale tendent la main à leurs « partenaires sociaux » syndicaux en leur faisant miroiter une CCT étendue à tout le secteur de la vente. Ces derniers vont-ils à nouveau tomber dans le piège? Le syndicat Syna a déjà décidé d'appeler à voter OUI à la Lcom révisée. Unia n'a pas encore pris de décision. La signature de CCT à tout prix – indépendamment de leur contenu – restera-t-elle la seule stratégie syndicale face aux bouleversements qui s'annoncent dans la grande distribution? Va-t-on vers un nouveau « deal » entre flexibilité étendue à toute la grande distribution et CCT élargie?

La réponse à ces questions dépendra, en partie, du résultat de la votation du 5 juin. Un NON à la Lcom permettrait de renforcer la lutte de tous les salarié-e-s contre la flexibilité sans limite de leur temps de travail. Ce sera l'enjeu central de la votation. ■

1. La Liberté 3.3.2005.

2. Info Patronale, numéro 164, février 2005.

3. UBS Outlook 1/2005.

4. Schwarz Buch Lidl, A. Hamann und G. Giese, édité par le syndicat ver.di.

Bruxelles, 19 mars: quand la colère bat le pavé

Les dizaines de milliers de personnes qui ont défilé à Bruxelles ont transformé l'évènement en première euromanif contre la Constitution de l'UE.

PAOLO GILARDI

Appelées par les mouvements antiguerre et les forums sociaux, d'importantes manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes aux quatre coins du monde à l'occasion du deuxième anniversaire de l'agression impérialiste contre l'Irak. Celle de Bruxelles était particulière.

Particulière, elle l'était tout d'abord parce que le thème de la guerre a largement été dépassé par les revendications sociales. Le choix de Bruxelles comme lieu de la manifestation avait été fait lors du Forum social européen (FSE), à Londres en octobre 2004. Il s'agissait de combiner le refus de l'Europe du capital avec le refus de l'état de guerre permanente imposé par l'impérialisme au Moyen Orient, cela à trois jours de l'ouverture du sommet de l'Union européenne (UE) des 25. Parallèlement, des coalitions nationales contre la guerre, notamment celles des pays participants à l'occupation de l'Irak, avaient décidé d'organiser des manifestations dans leurs capitales nationales respectives. Elles ont mobilisé quelques 200'000 personnes à Londres et plus de 100'000 à Rome. Enfin, la date du 19 mars à Bruxelles était aussi celle choisie par la Confédération européenne des syndicats (CES). Son but était à la fois de protester contre les politiques libérales de l'UE, en particulier contre la directive Bolkestein, qui prévoit la libéralisation totale des services, mais aussi de manifester... en faveur de la Constitution européenne.

Ce choix explique la décision des mouvements sociaux de ne pas s'associer à la manifestation de la CES, mais de défilé séparément. D'ardues négociations – menées en premier lieu par la CGT française – ont néanmoins abouti à une sorte de compromis: l'appel au soutien à la Constitution était retiré de la plate-forme de la manifestation, la CGT

s'engageant à ne pas laisser contester la Constitution par ses « propres » manifestants. Cela alors que les instances nationales de la CGT, contre la volonté de son secrétaire général Bernard Thibault et de l'équipe de direction qui l'entoure, ont pourtant décidé d'appeler à voter NON à la Constitution européenne lors du référendum du 29 mai! Dès lors, la manifestation des mouvements sociaux pouvait de fait s'inscrire dans le sillage de celle des syndicats, quelques centaines de mètres devant suffire à marquer les différences.

C'était sans compter avec la volonté de la base syndicale. Les premières délégations officielles défilaient sagement sous le mot d'ordre « Oui à l'Europe sociale » et, parfois, « Non à la directive Bolkestein ». Mais au fur et à mesure qu'arrivaient les délégations numériquement importantes – c'est-à-dire résultant d'une vraie et large mobilisation des salarié-e-s – les choses changeaient.

C'est ainsi que, forts de l'immense succès de leur journée de grève du 10 mars pour l'augmentation du pouvoir d'achat et pour la défense des 35 heures, les syndicats français CGT et SUD ont mobilisé le gros des 75'000 participants à la manifestation. Donnant libre cours à leur colère, c'est par dizaines de milliers qu'ils ont défilés pendant des heures. Leur mot d'ordre? Un seul, on ne peut plus clair qu'aucune décision de la direction de la CGT n'a pu empêcher: « Constitution: pour moi c'est non! ». La publication en France, la veille, d'un sondage donnant le « non » victorieux à 53% lors du référendum du 29 mai – même si la campagne et loin d'être close et qu'ils sont nombreux à espérer, comme le quotidien Libération, que cette annonce contribuera à « dopper le oui » – a certainement renforcé la légitimité de ce refus, qui s'est largement exprimé à Bruxelles. ■

Les militant-e-s de la CGT – des centaines de cars venant de toute la France, des TGV entiers bardés de drapeaux rouges – ont largement donné le ton à la manifestation. Ils-elles expliquaient, logiquement, que « pour s'opposer à Bolkestein c'est la Constitution qui en est le socle qu'il faut refuser ».

Le syndicat Sud, Attac, la Ligue Communiste Révolutionnaire et une pléiade de mouvements sociaux déployaient également leur propagande autour du même thème: c'est à la première manifestation européenne contre la Constitution libérale de l'UE que l'on a assisté à Bruxelles.

Une manifestation internationale et internationaliste en faveur d'une Europe des droits des gens – sociaux, syndicaux, écologiques – et contre une Europe du capital: voilà l'évènement qui a eu lieu à Bruxelles ce 19 mars. Cette manifestation est un avertissement pour Chirac et Raffarin, mais aussi pour Schröder, qui prend de fait la voie d'une grande coalition pour accélérer les contre-réformes en Allemagne. Tout comme les mobilisations de Rome et Londres contre la guerre le sont pour Berlusconi et Blair. Le 19 mars de Bruxelles met aussi en évidence le fossé croissant entre les aspirations de très larges couches de salarié-e-s, confrontées à la brutalité du programme néo-libéral, et les directions syndicales et des partis socialistes qui se muent toujours davantage en les plus ardents défenseurs de l'UE telle qu'elle est. Un constat qui se vérifie également ici en Suisse. ■

WWW.ALENCONTRE.ORG

Les raisons du NON
à la Constitution européenne:
la situation en Bolivie, en Irak...

Un huitième conseiller fédéral : Bolkestein !

Le paquet fédéral – pseudo libre circulation et mesures d'accompagnement inconsistantes – pourrait être vendu dans un coffee shop d'Amsterdam par le duo Frits (Bolkestein) et Joseph (Deiss)... tant le rêve suscité s'évanouira, vite.

CHARLES-ANDRÉ UDRY
Un étrange pays. Lequel ? Celui formé par quelques districts des médias de l'Helvétie de langue française. Une objection faite à une directive de l'Union européenne (UE), une contestation de la validité sociale d'un accord entre l'UE et la Suisse – un des trois pays du monde (développé) les plus ouverts aux migrations, certes à cause des intérêts de ses « entrepreneurs » – vouent les contradicteurs aux gémonies des commentateurs.

En France, qui oserait prétendre qu'un Laurent Fabius, un Arnaud Montebourg ou un économiste vertueux et pro-européen tel Jacques Généreux – parce qu'ils sont tous pour le Non à la Constitution européenne – sont acouquinés à un fascistoïde à la Le Pen, à un souverainiste à la Philippe de Villiers ou à un « mage en théorie néo-classique », tel Pascal Salin ? Personne. Le débat démocratique n'est pas (encore ?) soumis à l'infra-ligne rouge eurobéate dans l'Hexagone.

Les eurobéats de Suisse française manifestent une méconnaissance (ou une ingénuité) sur les développements effectifs de la construction politico-institutionnelle de l'UE, au moins après le traité de Maastricht¹.

Ces évolutions conduisent le mesuré Jacques Généreux à écrire : « On sait aujourd'hui, treize ans après le traité de Maastricht, qui a gagné la bataille : le piège européen s'est fermé sur les socialistes et non sur les libéraux. La flexibilité et la précarité du travail, la soumission aux règles de la libre concurrence, la baisse des impôts, la privatisation des biens publics, les délocalisations, l'ouverture des services publics à la concurrence et les licenciements boursiers vont bon train. »²

Après treize ans, les intrépides euphoriques « romands » n'ont pas encore réussi à s'en apercevoir. Mais cela ne leur pose pas de problèmes. Ils sont à la pointe de la modernité social-libérale et visent à gagner le concours – honoré par on ne sait quelle médaille chocolatée – de la médiocratie de l'(in)suffisance.

Bolkestein interpelle...

Le Conseil fédéral – pressurisé dans sa cabine d'où il constate la montée en faveur d'un possible rejet du paquet frelaté de ladite libre circulation et des mesures d'accompagnement inconsistantes – devrait raisonner. Et le pays médiatique va résonner d'annonces publicitaires controuvées confortant le chiffre d'affaires des principaux groupes de presse.

Le syndicaliste d'UNIA et conseiller national social-démocrate du Jura, Jean-Claude

Rennwald, est bien intentionné. Avec dynamisme, il va interpellé l'exécutif fédéral. Aucune interpellation ou « petites questions » n'est de trop au Conseil national, comme le savait Jean Ziegler. Rennwald va pousser l'audace – pour faire glisser un Oui semi-honteux au paquet fédéral – jusqu'à interroger le Conseil fédéral : « Il faut qu'il [Conseil fédéral] clarifie assez vite, avant le référendum [soumis au vote] de septembre, les inquiétudes que cette affaire soulève dans le cadre de la libre circulation des personnes. » (Le Temps, 17 mars 2005)

La journaliste qui a recueilli cette révélation précise que « l'affaire » en question a trait au tollé qui – enfin – a été suscité par ladite directive du commissaire hollandais de l'UE : le plus que néo-libéral Frits Bolkestein³.

L'objectif de la directive Bolkestein est de faire que les services deviennent un nouveau et vaste champ d'investissements pour le grand capital privé concentré ainsi qu'un terrain plus accessible à la mise en concurrence féroce des salarié-e-s.

La substance de cette directive se retrouve dans la Constitution européenne. La directive Bolkestein, grosse de 87 pages, a été peaufinée avec l'assentiment du social-libéral Pascal Lamy (ex-commissaire européen) et de Michel Barnier de l'UMP (Union pour un mouvement populaire de Chirac), lui aussi ex-commissaire et actuel ministre des Affaires étrangères.

Cette anecdote fait sourire ceux qui voient Chirac faire montre de détermination en se hissant sur le bord d'une tranchée, pour soldats de plomb, et menacer la Commission européenne du Portugais ultra-libéral (et ex-maoïste) José Manuel Barroso. Ce dernier, tranquille, défend l'orientation d'une « libre circulation des personnes et des services... pour protéger l'intérêt général de l'Europe »⁴.

Barroso, lui, est calé sur les fondations d'une Constitution que Chirac et Hollande, le patron du PS, supportent. En effet, l'article III-144 du futur Traité constitutionnel précise : « les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites ».



Une bonne dose de PPO (principe du pays d'origine) suffit à réjouir Frits Bolkestein.

Le PPO n'est pas du chite hollandais

Vous nous direz : de quoi parle-t-il vraiment ce Bolkestein ? Sa directive, n'est-ce pas du batave ? Traduisons en français. Cette directive est née en mars 2000, à l'époque de la présidence Chirac et du premier ministre « socialiste » Lionel Jospin, pour la situer dans le temps et l'espace.

L'objectif : faire que les services qui constituent 70 % du PNB⁵ européen deviennent un nouveau et vaste champ d'investissements pour le grand capital privé concentré ainsi qu'un terrain plus accessible à la mise en concurrence féroce des salarié-e-s.

Pour cela, il fallait concocter une notion, la tirant par les cheveux du droit ancien : « le principe du pays d'origine » (PPO). Le dorénavant PPO est au dumping social et salarial ce que l'EPO est au cyclisme... de compétition.

Ce principe est facile à saisir : c'est le droit du pays d'origine du prestataire de services qui s'applique. Ce n'est pas le droit du pays où est rendu le service et où il est facturé qui s'impose.

Ainsi, si une entreprise polonaise ou lettone vient en France – et ce cas de figure s'accroît avec les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE –, elle propose ses « services » sans autres contraintes administratives et juridiques que celles existant en Pologne. Donc avec la sécurité sociale et le droit du travail polonais.

Le salaire minimum français devrait être en principe payé, mais sans les charges sociales françaises. Toutefois, un flou artistique, digne des meilleures écoles picturales hollandaises, règne sur la règle qui prévaudra : une crainte justifiée existe que la directive de 1996 sur les « travailleurs détachés » (un travailleur « fourni » par Adecco est soumis au droit du travail français) soit noyée par la directive Bolkestein, malgré son article 17.

Entre nous, l'application de ces articles est le résultat de rapports de force. Actuellement, il

n'y a pas photo pour savoir laquelle des deux « règles » va s'imposer. Quant au salaire minimum, il existe en France, en Suisse c'est un fantôme. L'avenir s'annonce cauchemardesque.

Dumping juridique

Le quotidien financier français *Les Echos* – petit frère du *Financial Times* britannique – met les cartes sur table : «...il y aura une mise en concurrence à la lussarde des sociétés de services » (16 mars 2005). Et *Les Echos* – dont le titre est coupé sur mesure pour des avocats – s'inquiète de ce qu'il appelle le « dumping juridique »⁶.

Il s'en explique sans détours : « Une entreprise française qui fournit des services en Pologne et en Allemagne pourrait être jugée dans ces deux pays selon la loi française, mais selon une interprétation et une jurisprudence propres à ces deux pays. Il y a là un risque, selon les juristes, de « dumping juridique » alimenté par la compétition entre Etats membres pour attirer des entreprises à la recherche d'un droit moins protecteur. Sans compter l'insécurité juridique liée à l'interdiction faite en France à l'autorité judiciaire d'appliquer la loi pénale française à un prestataire étranger ».

Autrement dit, le constructeur polonais pourrait échapper à toutes sanctions... ce qui est quasi déjà le cas en Suisse après plusieurs « abus manifestes et répétés » concernant les salaires versés à un travailleur ou à une travailleuse. Et lorsque l'on connaît la jurisprudence helvétique en matière de droit du travail ou d'assurances sociales, la compétition ne sera pas trop inéquitable entre la Suisse et les nouveaux entrants de l'UE à 25.

Vous parlez de services ?

Lorsque l'on cite les « prestations de services », la dimension du champ socio-économique couvert par cette expression apparaît imprécise. Or, il faut savoir que l'exportation

BRÈVES

Valais : fonction publique sous pression

« Je suis favorable au relèvement de l'âge de la retraite [de la fonction publique], qui fait partie intégrante du processus d'assainissement des Caisses. Il s'agit d'abord d'une question d'équité entre citoyennes et citoyens. » Cette phrase, lâchée en pleine campagne électorale par Thomas Burgener, le Conseil d'Etat socialiste, réélu, donne le ton de l'offensive en cours en Valais contre la fonction publique. Sur plusieurs fronts.

Celui des caisses de retraite d'abord. Bien qu'une commission parlementaire, mise en place l'année dernière à la suite d'affaires de corruption et de graves manques à gagner, soit arrivée à la conclusion que le corps politique valaisan, et en particulier le Conseil d'Etat, portent de lourdes responsabilités dans l'état de sous-couverture des caisses de pension de la fonction publique, ce sera cette même fonction publique qui devra passer à la caisse en priorité. Alors que le taux des cotisations avait déjà augmenté de 4 % ces 10 dernières années et qu'une diminution de la rente du conjoint survivant avait été opérée, l'Etat du Valais est maintenant décidé à passer à la vitesse supérieure. Augmentation de l'âge de la retraite de 2 ans dès 2006, et d'une année encore dès 2010, gel des rentes durant 5 ans et passage du système de primauté de prestation à un système de primauté de cotisation. La pilule est très amère pour les fonctionnaires. Du côté de l'employeur, le renflouement des caisses à hauteur de 670 millions de francs sera en grande partie compensée par la diminution du taux de cotisation de 1,5 % et la baisse de participation au pont AVS de 10 %. Cela ramènera la part du principal responsable de la sous-couverture des caisses dans l'opération de renflouement à hauteur de 315 millions de francs. Voilà sans doute ce qu'on appelle la symétrie des sacrifices. Ensuite, la fonction publique valaisanne est sans cesse menacée par les coups de boutoirs de la politique budgétaire. Celle-ci a déjà amené à un blocage des effectifs et conduit, ces dix dernières années, à des économies de l'ordre de 500 millions de fr. sur le dos du personnel, au moyen notamment de l'introduction de paliers d'attentes, de suppressions de compensation du renchérissement, etc. Durant la pause hivernale, un dernier rapport de la Commission Luyet (chargée d'opérer des réformes structurelles en vues d'économies) est sorti. Le correspondant du Temps le qualifiait de « catéchisme libéral ». En matière scolaire, alors que les besoins d'une scolarité plus longue se font toujours plus sentir, la commission met son veto à toute volonté de créer une dixième année obligatoire. « En aucun cas la 10^e année ne saurait être une prémisse à un rallongement des études ». Parallèlement un abaissement d'une année de la durée des études gymnasiales est prévue, passant ainsi de 5 à 4 ans. Par ailleurs et d'une manière générale, la masse salariale de la fonction publique sera limitée à l'augmentation du coût de la vie. Enfin, une brèche à réexamen est ouverte contre le statut des fonctionnaires : une motion de la commission Luyet a été adoptée en février visant à faire dépendre les chefs de service de contrats de droit privé. Cela a très souvent été un biais utilisé pour préparer, ensuite, la suppression du statut de fonctionnaire.

Ces coupes en cascade s'effectuent le plus souvent sous le couvert du remboursement de la dette du canton du Valais. La commission Luyet a obtenu, au nom du double frein aux dépenses et à l'endettement, que toute recette supplémentaire ainsi que la totalité du produit de l'or excédentaire de la Banque nationale suisse (BNS) revienne au service de la dette. Simultanément, cette commission, en syntonie avec le Conseil d'Etat, rivalise de projets afin de réduire les impôts des entreprises. Que le produit de l'or de la BNS (1,15 milliard) représente plus de 42 % de la dette totale de l'Etat du Valais (2,7 milliards) ne change rien aux volontés « réformistes » de la classe politique valaisanne. Le remboursement de la dette amoindrit les « conditions cadres » en réduisant la part de la richesse produite dévolue à des services publics et en ouvrant la voie à une accélération de la compétition au moins disant fiscal.

Ospel en tête

Tout le monde le sait : le président de l'UBS, Marcel Ospel, a battu au poteau le patron de Novartis : 21,3 contre 20,8 millions de fr. de rémunération en 2004. Bravo ! En 2004, les 3 membres à plein temps du conseil d'administration de l'UBS et les 7 membres de sa direction ont encaissé... 190,7 millions de fr. Un point de comparaison. Le canton de Zurich veut économiser sur ses 45 000 salarié-e-s. Une baisse de salaire nominale est en discussion. Pour 150 millions de fr. Soit 40 de moins que le magot encaissé par les 10 seigneurs bancaires.

de services concerne aussi bien la construction, le nettoyage, la maintenance, l'intérim (les affaires florissantes des Manpower et des Adecco qui s'envelopent sous l'effet des sous-traitances en cascade), le tourisme, l'emballage que le conseil juridique ou fiscal. Dans l'UE à 15, l'Espagne et la Grèce sont les plus gros exportateurs nets de services, ce qui donne une indication sur leur contenu effectif.

Dans tous ces métiers s'opèrent de vastes concentrations. Des transnationales du nettoyage se mettent en place, au même titre que celles de l'emballage (par exemple, Bunzi, qui contrôlait l'entreprise Filtrona à Crissier, Vaud). L'on se trouve donc face à un bouleversement de toute une aire de l'économie capitaliste où va s'imposer ce que l'on a connu dans l'industrie, la banque ou les assurances.

Et, dans ces « métiers », sont employés des salarié-e-s

souvent précarisés, à bas salaires, immigré-e-s, et même des « sans-papiers ». La concurrence « à la hussarde », pour reprendre la formule bien française des *Echos*, aboutira à une forte compression des salaires. En effet, les donneurs d'ordre louant les services de ce type d'entreprises limitent les coûts au maximum. Il en résulte une sorte de paradigme de la mise en concurrence des salarié-e-s.

Dresser des salarié-e-s contre leurs « doubles »

Le trait le plus réactionnaire de la directive Bolkestein et de l'article III-144 du Traité constitutionnel peut se résumer de la sorte. Le patronat européen et extra-européen va susciter dans chaque pays une méfiance des Français et immigré-e-s salarié-e-s travaillant en France, des Allemands et immigrés travaillant en Allemagne, des Suisses et immigrés travaillant en Suisse... une

méfiance contre l'autre : l'immigré-e polonaise, tchèque ou letton-e. Celle et celui embarqué dans une entreprise « compétitive » de services, qui viendra en France, en Allemagne ou en Suisse « vendre ses services à des prix imbattables ».

Au travers de ces mécanismes et de ces politiques de démantèlement des droits sociaux et du travail, le patronat dresse les salarié-e-s les uns contre les autres, dans chaque pays comme au sein d'une Europe présentée, de manière falsifiée, comme devant constituer dans le futur « une nouvelle grande fraternité-sororité ». Pourvu qu'elle n'existe qu'endécà du mur de Schengen.

Et déjà, certaines entreprises de services allemandes créent leurs filiales en Pologne ou en Hongrie pour organiser une « libre prestation de services » en Allemagne, mais venant de Hongrie ou de Pologne. Les Helvéties les imitent déjà.

Le Capital et les capitalistes ont toujours cherché à diviser les salarié-e-s et à stimuler des oppositions, parmi lesquelles celles à profil xénophobe.

Seule une harmonisation des droits et des normes vers le haut, mettant en question le droit patronal et l'autocratie de la propriété privée, peut construire un réseau de solidarité entre l'ensemble des salarié-e-s d'Europe, et de plus loin. Pour cela, mobilisations sociales et droits doivent se marier. C'est tout l'enjeu de la bataille référendaire contre le paquet à potentiel xénophobe du Conseil fédéral qui sera soumis au vote en septembre 2005.

1. Traité de Maastricht : ses conditions d'adoption ont été conclues, en octobre 1991, dans cette petite ville des Pays-Bas. Le pays est indiqué ici pour assurer une information à la ministre des Affaires étrangères suisse : la social-indéfinie Micheline Calmy-Rey. Elle

ne savait pas que Schengen se situait au Luxembourg, lorsqu'elle glosait le 9 mars 2005 dans la salle portant le nom de Berlin (Allemagne), se situant dans l'imposant Comptoir suisse (Lausanne). En juillet 1992, les ministres des Affaires étrangères signaient le traité, qui fut ratifié par différents pays.

2. Jacques Généreux, *Manuel critique du parait européen*, Seuil, 2005, p. 29.
3. Voir *La brèche*, N° 5, octobre 2004, et la brochure du Comité référendaire « Non au dumping salarial et social – Pour une libre circulation des salarié-e-s adossée à de véritables droits sociaux et syndicaux », février 2005, p. 30.

4. *Le Figaro* du 15 mars 2005. Le quotidien de Dassault titre : « José Manuel Barroso veut la libéralisation des services » et le titre de l'encadré ne manque pas d'ironie : « Le monde politique français en émoi ». Certes, la victoire possible du Non à la Constitution a de quoi susciter quelques tracas.

5. Le Produit national brut (PNB) est égal au PIB (Produit intérieur brut) plus les revenus du travail et de la propriété reçus du reste du monde, moins les revenus analogues (par exemple les profits d'un holding américain sis à Zoug et versés au Bahamas ou des remises de travailleurs immigrés en Turquie) versés au reste du monde. Le PIB peut, parmi différentes définitions possibles, être saisi : c'est la somme des valeurs ajoutées produites

par les branches économiques d'un pays, plus la TVA (impôt indirect) et les droits de douane. En effet, la valeur ajoutée est mesurée, dans la comptabilité nationale, hors taxes alors que l'on veut obtenir avec le PIB un agrégé (une grandeur synthétique) aux prix du marché (donc on ajoute l'impôt qu'est la TVA).

6. Le terme dumping est utilisé comme une métaphore pour une guerre économique. Au sens le plus étroit, c'est une pratique de concurrence agressive et « déloyale » (1) dans le commerce international. Dans le contexte actuel, il s'agit d'un abaissement, de fait ou juridiquement et réglementairement « accepté », des droits sociaux ou salariaux ou de la fiscalité pour « attirer » des capitaux ou « être compétitif », c'est-à-dire assurer la rentabilité la meilleure des investissements.

LABRECHE.CH

Un dossier pour une libre circulation accompagnée de droits sociaux et syndicaux renforcés, les documents adoptés par Fame (cf. p. 12), les archives...

L'honneur perdu de l'USS

L'Union syndicale suisse (USS) a licencié son secrétaire Romolo Molo, qui a pris position contre le paquet « libre circulation/mesures d'accompagnement ». La version intégrale d'une prise de position publiée le 14 mars 2005 dans la *Tribune de Genève*.



Octobre 2002 : le congrès de l'USS adopte un document pour « Plus de droits sur le lieu de travail » préparé par Romolo Molo (à gauche sur la photo). Janvier 2005 : Paul Reichsteiner et Serge Gaillard (à droite) licencié R. Molo, qui demande que les objectifs de ce document soient repris dans les mesures d'accompagnement.

En date du 3 mars, la *Tribune de Genève* publiait un article instructif intitulé : « Un avocat dénonce les méthodes stalinienne de l'USS ». L'affaire peut être résumée de la sorte : l'Union syndicale suisse (USS) a licencié le docteur en droit Romolo Molo, juriste auprès de cette confédération syndicale, parce qu'il a exprimé, à titre personnel, son désaccord avec l'USS. En effet, cette dernière mène campagne, aux côtés des milieux économiques, pour le « paquet » de ladite libre circulation et des « mesures d'accompagnement », qui sera soumis au vote le 25 septembre. Lors d'une conférence de presse, tenue à Berne le 10 janvier, R. Molo a expliqué, par écrit, son point de vue. Les médias ont donné à connaître son opinion exprimée en tant que juriste et membre syndiqué d'Unia ; car, comme l'a expliqué la *Tribune de Genève*, R. Molo a été, durant 11 ans, manœuvre dans

une fabrique de composants horlogers à Genève.

Ce licenciement de l'USS a été justifié par le chef syndical Serge Gaillard sur les ondes de la Radio suisse romande (émission Forum, La Première, 3 mars, 18h55). Son argumentation fut, pour mot, la suivante : « Les secrétaires de l'USS, qui sont engagés et rémunérés par le Comité de l'USS, ont une tâche : c'est de communiquer et de défendre les décisions qui ont été prises par l'USS. Et ils doivent les défendre envers l'administration, les milieux politiques et aussi le public. »

Ce licenciement intervient à l'occasion d'un référendum qui suscite déjà une importante campagne publicitaire des milieux économiques. Le débat est ponctué, aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse française, par de nombreux articles informant sur l'accentuation du dumping

salarial. Ce dernier s'exerce dans de nombreux secteurs économiques, entre autres ceux qui comptent une proportion importante d'immigré-e-s.

Le licencié R. Molo avait présenté, pour le compte de l'USS, un dossier au Comité de la liberté syndicale. Cet organisme de l'OIT (Organisation internationale du Travail) a, de fait, condamné la Suisse, dans un rapport intermédiaire, pour ses pratiques abusives de licenciements à caractère anti-syndical dans tout le secteur privé. Le contexte dans lequel est intervenu le licenciement de R. Molo, contesté par ce dernier, comme la décision en tant que telle de « renvoi » ne peuvent que susciter chez nous deux interrogations.

Devoir de parler

1. Aujourd'hui, de grandes firmes pharmaceutiques voient l'efficacité de certains de leurs médicaments mise en cause.

Parfois, leur nocivité est prouvée après quelques années sur le marché : elles doivent les retirer. Admettons qu'un scientifique d'une de ces firmes, après les tests cliniques effectués, constate la validité d'une partie de ses objections initiales. Il les avait émises lors de la conception du médicament. Si la firme, pour des raisons d'intérêts matériels, se refuse à communiquer quelques éléments du dossier, après débat, peut-il et doit-il faire connaître son opinion publiquement, et cela bien qu'il soit employé par cette firme ?

Sur la potion « libre circulation-mesures d'accompagnement », R. Molo a agi de façon analogue à ce scientifique pris pour modèle. Les directions des pharma sont averties de ce « danger ». Elles font donc signer des contrats de confidentialité et de renonciation à toute prise de position publique. Néanmoins, des scientifiques, en accord avec leur conviction raisonnée et leur conscience, n'acceptent pas cette obligation légale du « silence obséquieux », pour reprendre la formule du Vatican lorsqu'il impose le silence à un théologien.

Serge Gaillard adopte, sur le fond, la même attitude qu'un directeur d'une grande firme ou qu'un responsable de la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-office) du Vatican. Pourtant, R. Molo n'avait signé aucun contrat aussi restrictif que ceux en vigueur dans une pharma, ni prononcé des vœux en s'intégrant dans un ordre religieux. Il est simplement resté loyal aux intérêts des salarié-e-s avec qui il a travaillé et avec qui il travaille aujourd'hui, dans le cadre du Forum Santé (GE), comme de la défense des locataires et des personnes cherchant à faire front aux assurances ou à l'Assurance invalidité (AI).

La nécessité du débat démocratique

2. Début 1997, l'Union syndicale suisse refuse de lancer un référendum contre la baisse des indemnités de chômage. Par contre, un référendum est lancé par des associations de chômeurs et chômeuses, avec l'appui de mouvements de gauche. Il aboutit.

L'USS modifie sa position. Elle mène campagne pour le non à la baisse du revenu des salarié-e-s au chômage. La votation est gagnée, en septembre 1997.

Cela illustre la nécessité de maintenir un débat démocratique, ouvert, dans toutes les structures syndicales, à la base comme « au sommet ». L'existence de permanents syndicaux se justifie pour une seule raison : faciliter le fonctionnement démocratique d'un collectif de salarié-e-s disposant, chacun, de peu de temps effectivement libre. Ces permanents sont payés grâce à des cotisations. Ils doivent disposer, comme tout membre, d'une liberté d'opinion et d'expression.

Cela d'autant plus lorsqu'ils revendiquent simplement, comme l'a fait R. Molo, que les décisions du Congrès de l'USS de 2002 soient prises sérieusement en considération pour construire lesdites mesures d'accompagnement, qui devraient avoir force de loi. C'est-à-dire qui devraient permettre de faire barrage au dumping salarial et à la mise en concurrence de travailleuses et travailleurs qui ne disposent ni de véritable protection juridique contre les licenciements, ni de conventions collectives (plus de 50% des salarié-e-s en Suisse se trouvent sans convention collective).

Loyal, envers qui ?

Etre loyal à la décision majoritaire d'un Congrès, n'est-ce pas le devoir d'un permanent

syndical ? Non, répond, de fait, Serge Gaillard. Pourquoi ? Après discussion avec Serge Gaillard lors du dernier congrès du Parti socialiste, l'ancien président du PSS Peter Bodenmann en a retiré l'impression que « le licenciement de R. Molo est le prix qu'ils [Serge Gaillard and Co] doivent payer pour être considérés comme de vrais partenaires par le Conseil fédéral et les milieux économiques. »

L'ex-boss de R. Molo respecte plus (dans le sens de : considérer) ses partenaires du patronat et de l'économie que ceux qui lui assurent son revenu mensuel confortable : les salarié-e-s. Il se veut leur patron et parle du licenciement de R. Molo sur un ton patronal. Il est vrai que Serge Gaillard déplace son regard de la Mombjougstrasse 61, siège de l'USS, vers la Börsenstrasse 15, siège de la direction générale de la Banque nationale suisse.

Est-ce pour les mêmes raisons que Serge Gaillard et ses collègues dirigeants de l'USS ont refusé un jury d'honneur pour statuer sur le licenciement de R. Molo ? On ne peut qu'espérer, pour leur dignité, que ce ne soit pas le cas. En effet, dans une lettre du 25 février, Serge Gaillard répond, avec ce style fédéral inimitable : les statuts de l'USS ne prévoient pas de jury d'honneur ! Serge Gaillard ne sait pas que les jurys d'honneur appartiennent à une tradition du mouvement ouvrier, afin de trancher des différends, et surtout de défendre la réputation d'un de ses membres, sans être contraint d'avoir recours à une institution juridique (tribunal) qui n'appartient pas, historiquement, au mouvement des salarié-e-s.

Jean-François Marquis, historien, syndiqué comedia

Charles-André Udry, économiste, syndiqué comedia

La « libre circulation », selon le Conseil des Etats

Loi sur les étrangers, Loi sur l'asile : La Chambre Haute a adopté des textes plus répressifs que jamais. Et ficelé ainsi le vrai paquet des autorités en matière de migrations.

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS

Cela fait des semaines que les « responsables » du mouvement syndical et de la « gauche » – gouvernementale ou tout à gauche – nous l'assurent : la libre circulation des personnes a fait un pas en avant avec les Bilatérales II. Toucher à ce progrès, en contestant le paquet « libre circulation / mesures d'accompagnement » reviendrait, au mieux, à jouer aux apprentis sorciers¹.

Les décisions prises par le Conseil des Etats les 16 et 17 mars, au sujet des révisions de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de la Loi sur l'asile (LAsi), remettent les pendules à l'heure. Elles montrent quel est le vrai paquet préparé par l'ensemble de la droite, en total accord avec le patronat : une « libre circulation » pilotée par le marché (c'est-à-dire par la mise en concurrence organisée des salarié(e)s) pour les résidents de l'Union européenne (UE) élargie, et une politique restrictive, répressive et discriminatoire comme jamais pour les ressortissants de tous les pays hors-UE.

Pire qu'à l'époque des saisonniers

La Chambre Haute a entériné toutes les propositions de sa commission destinées à verrouiller à double tour la politique à l'égard des étrangers hors UE et des requérants d'asile. (cf. *La brèche* N°10).

Jamais depuis 40 ans les droits des personnes de nationalité étrangère hors UE, à la recherche d'un travail ou d'un refuge, n'ont été à ce point bafoués.

• **Loi sur les étrangers (LEtr)** – Elle devient une loi d'exception pour les «NON-UE». Exemples. Le droit à un permis d'établissement – le seul à ne pas être soumis à un renouvellement périodique – est aboli. Même après 10 années de séjour. Le regroupement familial est rendu beaucoup plus difficile. Les enfants de plus de 12 ans (aujourd'hui 18!) en sont exclus. Il devra intervenir dans un délai très bref (5 ans). L'examen en vue d'une régularisation de la situation de personnes sans-papiers résidant en Suisse depuis au moins 4 ans passe aux oubliettes. Les personnes «non-qualifiées» qui ne viennent pas de l'UE ne pourront pas avoir des permis de séjour de courte durée. En comparaison, l'époque du statut de saisonnier apparaît presque comme favorable aux immigrés-es.

• **Loi sur l'asile (LAsi)** – L'admission pour raison humanitaire est supprimée. Les requérants sans papiers subissent encore plus systématiquement un refus d'entrer en matière. L'asile social est supprimé pour tous les requérants déboutés et pas seulement pour ceux victimes d'une non entrée

en matière (NEM). L'aide d'urgence – le minimum vital au sens de l'article 12 de la Constitution – pourra être supprimée aux requérants peu «coopérants». La détention administrative en vue d'une expulsion est étendue à 24 mois. La détention pour insoumission est introduite. Parler encore de «droit d'asile» est une triste plaisanterie.

Mieux « conduire » l'immigration

Le responsable – ou le sauveur, comme pour le rédacteur en chef du *Matin dimanche*, Michel Danthe, ancien vendeur des salades de la Migros, qui titre «*Blocher a mille fois raison*» (20 mars 2005), sans doute pour mieux vendre la feuille (de chou) d'Edipresse – a vite été désigné : Blocher.

Blocher, lui, est plus réaliste : «*Le Conseil des Etats était mis sous pression par les cantons.*» (24 heures, 19-20 mars 2005) Donc par leurs coalitions gouvernementales. Les sénateurs UDC, radicaux et PDC, à quelques individualités près, n'ont pas manifesté la moindre hésitation. Ces lois discriminatoires sont bien celles de l'ensemble de la droite. Et le patronat n'a pas exprimé le moindre désaccord.

En ouverture du débat sur la LEtr, la radicale Trix Heberlein, a parfaitement résumé les enjeux. Trix Heberlein est l'ar-

chète du parlementaire radicale zurichoise, fidèle servante du grand patronat.

Ladite « libre circulation » avec l'UE élargie fait que « le potentiel de main-d'œuvre pour notre pays s'est fortement accru » (Trix Heberlein, PRD). Dès lors, il n'y a aucune contre-indication à verrouiller la Suisse vis-à-vis des étrangers hors UE.

Au cours des dernières années, la politique d'immigration a été moins « conduite », explique Heberlein, qui siège notamment à la fondation Vontobel comme au comité de la Banque nationale suisse (BNS). En moyenne, 42% des personnes étrangères sont venues en Suisse dans le cadre du regroupement familial et seulement 25,2% dans le cadre de l'octroi de permis de travail contingenté. Pour le patronat et la droite, cela fait beaucoup trop d'étrangers – et donc de coûts potentiels – pour beau-

coup trop peu de main-d'œuvre à exploiter. De plus, ladite « libre circulation » avec l'UE élargie fait que « le potentiel de main-d'œuvre pour notre pays s'est fortement accru ». Dès lors, il n'y a aucune contre-indication – au contraire! – à verrouiller la Suisse vis-à-vis des étrangers hors UE, grâce aux effets combinés de la LEtr et de la LAsi. Seule la pêche à personnel très qualifié a un intérêt pour le patronat dans ces cas.

Bien entendu, cette politique hyper-restrictive va accroître le nombre de sans-papiers. Qu'à cela ne tienne : «*Ceux qui sont intéressés au statu quo dans le domaine des sans papiers ne manquent pas*», constate la *Neue Zürcher Zeitung* (26/27 février 2005), à commencer par «*les employeurs qui profitent de salaires plus bas (en particulier franc d'impôts et de charge sociale)*», sans oublier «*les autorités qui n'ont pas à s'embarrasser avec des problèmes d'expulsion*».

La tromperie Schengen/Dublin

Dans cette situation, le Parti socialiste suisse (PSS) et l'Union syndicale suisse (USS) ont inventé une nouvelle fausse fenêtre, pour éviter d'être confrontés à la réalité. Ce sont les accords de Schengen / Dublin, considérés il y a 10 ans comme l'armature de la « forteresse Europe », qui vont sauver le

droit d'asile en Suisse et faire reculer les discriminations!

Sinistre tromperie. L'ensemble des pays européens sont engagés dans une course relais pour réduire à néant le droit d'asile et barricader le continent. Le témoin change parfois de main. Il arrive souvent à la Suisse d'être en tête. Mais tous vont dans la même direction. Ainsi, Blocher (24 heures, 19-20 mars 2005) cite en exemple les propositions de Schily (ministre social-démocrate de l'intérieur, Allemagne), de Berlusconi – et il aurait pu ajouter de Blair – pour des camps aux marges de l'Europe, destinés à retenir les requérants d'asile hors du continent (cf. *La brèche* N°8). Il revendique les expériences du Danemark et de la Norvège (associée à Schengen/Dublin) pour justifier la suppression de l'aide sociale aux requérants déboutés.

C'est la cohérence même de la politique du Conseil fédéral – parfaitement collégial – qui désigne les axes d'une vraie riposte : un Non à Schengen/Dublin le 5 juin, un double référendum contre la LEtr et la LAsi et, le 25 septembre, un Non pour renvoyer à l'expéditeur le paquet « libre circulation / mesures d'accompagnement ».

1. Pour une réponse, voir *La brèche* N°9 et 10, ainsi que la brochure du comité référendaire contre le dumping salarial et social, disponible au format pdf sur www.labreche.ch

Economiesuisse modèle les universités

L'organisation faïtière patronale economiesuisse poursuit sa campagne pour la réorganisation des universités. Les ralliements ne manquent pas.

GEORGE WAARDENBURG

«*La Suisse a besoin d'une idéologie de la formation qui mise sur des espaces de liberté pour les universités, l'initiative et la responsabilité individuelles ainsi que la concurrence.*»¹ En janvier 2005, le grand patronat helvétique – regroupé dans economiesuisse – est reparti à l'offensive.

Au début 2004, economiesuisse avait défini le cadre et les perspectives politiques concernant la politique suisse des hautes écoles pour les 5-10 ans à venir : hausse massive des taxes universitaires, transformation des bourses en prêts, concentration de la recherche et de l'enseignement de pointe sur 2 à 3 sites (cf. *La brèche* N°1). Une année plus tard, est rappelé l'ordre de marche, prenant prétexte d'une « analyse comparative » de cinq universités étrangères « de pointe ».

Convergences

L'élément le plus frappant de ce rapport est à quel point ses conclusions convergent complètement avec la politique menée par le Conseil fédéral et son secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche, Charles Kleiber. Ou plutôt l'inverse... L'essentiel des dirigeants des hautes écoles – recteurs d'Unis, présidents d'EPF et directeurs

de HES – mais aussi les « têtes pensantes » du PS dans ce domaine se sont également ralliés.

Les universités sont ainsi appelées à se centrer sur la mise sous pression (financière et administrative) des étudiant(e)s (au nom de la liberté et de la responsabilité individuelles!) ainsi que sur la restructuration de l'offre de formation (voir *La brèche* N°6, novembre 2004). Elles doivent dès lors fonctionner sous l'autorité décidée d'un « patron », qui doit jouer d'un « espace de liberté » pour faire jouer la « concurrence » et décrocher les meilleurs contrats avec le privé.

Les propos d'un Joseph Deiss illustrent cette convergence entre autorités et patronat : «*Les universités doivent avoir le courage d'envisager leur restructuration ; cela passe par des simplifications, voire par l'élimination de certaines filières. En contrepartie, les universités doivent avoir une liberté d'action retrouvée.*» Dans ce cadre, «*les directions des institutions auraient une grande marge de manœuvre quant à la définition des programmes*» (*Le Temps*, 24.9.04).

Message reçu cinq sur cinq par le restructurer en chef de l'Université de Neuchâtel, le recteur Alfred Strohmeyer, sou-

tenu par le Conseil d'Etat neuchâtelois : les «*recteurs gouverneront des entreprises publiques du savoir, condamnées à l'excellence*». Sûrement pas l'excellence en italien, ni en latin – chaires supprimées à Neuchâtel. Pourquoi cette « condamnation »? Entre autres, sans sourcilier, à cause de «*l'appauvrissement de la Suisse*» (sic)! (*Le Temps* du 25.2.04) Charles Kleiber est ravi, lui qui «*espère que les universités et les HES deviendront des entreprises publiques du savoir, comme l'EPFL, par exemple.*» (*L'Hebdo*, 13.1.05). Cette restructuration de l'Université de Neuchâtel est clairement présentée comme un test pour les bouversements à venir à l'échelle nationale. Un des buts visés est d'accélérer les processus d'intégration entre monde académique et économie, au profit de cette dernière, et de concentrer les moyens disponibles en conséquence (cf. *Le Matin*, 20.3.05).

Pas étonnant dès lors que le conseiller national radical Johannes Randeegger, immortalisé comme le parlementaire de Novartis dans *Le Génie Helvétique* de Jean-Stéphane Bron, et coauteur du pamphlet d'economiesuisse, estime que «*les réformes entreprises vont dans le bon sens*» (*Le Temps*, 9.2.05).

Ralliements

Quant au Parti socialiste, sans même revenir aux responsabilités de Ruth Dreifuss dans le lancement des projets de contre-réformes de Charles Kleiber dès la fin des années 1990 – elle annonçait que les « réformes » universitaires devaient continuer « dans la sueur et les larmes » (*Le Temps*, 19.4.02) – le ralliement est total. Ainsi Barbara Haering, conseillère Nationale PS et ancienne présidente du groupe parlementaire « Formation, science, recherche et technologie » souligne elle aussi la «*nécessité d'une professionnalisation des structures de direction et d'organisation*» des universités, en adéquation avec leur fonctionnement selon un système «*présidentiel*» (*NZZ*, 29.6.04). De même elle fait écho à economiesuisse en affirmant que des taxes «*basses*» favoriseraient essentiellement les couches «*favorisées*» de la population. Rien ne sert donc de s'opposer à leur hausse, même massive (doublement à Fr. 2'000. – / Fr. 2'500. – par an dans un premier temps).

Les fruits amers du « modèle »

Le modèle étranger recommandé par economiesuisse est l'Université de Californie. Celle-ci se distingue par un



Charles Kleiber veut se faire lever le vent de la concurrence.

nombre important de brevets déposés (indispensables pour permettre l'appropriation privée des connaissances et faire payer leur utilisation au prix fort) et des taxes d'étude de 5'000 dollars par année en moyenne. Evidemment, les fruits amers du système universitaire américain pour l'essentiel de la population ne sont pas pris en compte dans cette « analyse » : «*Pour mettre à profit leurs opportunités et réaliser leurs aspirations en matière de formation, les Américains doivent travailler plus d'heures, accumuler des dettes plus importantes, et consacrer une part de plus en plus grande de*

leur revenu pour payer l'université. Ils perdent pied.»² Une réalité qui pousse d'ailleurs une partie des jeunes des Etats-Unis dans les bras de l'armée, dans l'espoir d'accéder ainsi à une formation supérieure et de pouvoir la financer. Nous reviendrons sur cet enjeu des taxes universitaires dans le prochain numéro.

1. economiesuisse, *Universitäten in der wissenschaftlichen Gesellschaft: fünf Spitzenuniversitäten im Vergleich und Lehren für die Schweiz*, janvier 2005, p. 5.
2. National center for public policy and higher education, *Losing Ground. A national status report on the affordability of American Higher Education*, 2002. Disponible sous www.highereducation.org

Le travail sous impact du ch

1992-2005: en 13 années de chômage, le patronat est parvenu à bouleverser les règles du monde du travail à son avantage. Il compte parachever cette victoire avec le paquet « libre circulation »/mesures d'accompagnement au rabais.

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS

« Où est-ce que les plus grands progrès ont été réalisés ? – Avant tout sur le marché du travail. » Ernst Baltensperger est professeur d'économie à l'université de Berne. Il répond aux questions de *Finanz und Wirtschaft* (26 février 2005). Dans un livre¹, il vient de dresser le bilan de la mise en œuvre du *Livre blanc*², publié en 1995 par une palette de représentants de la classe dirigeante effectivement ce pays, et qui a fonctionné comme étendard et ordre de marche des contre-réformes conservatrices. Pour Baltensperger, les succès reportés par le programme du *Livre blanc* sont évidents: « avant tout sur le marché du travail. » Qui était déjà remarquablement flexible.

Indépendant... surtout le dimanche

Quatre exemples donnent à voir en quoi consistent ces « progrès ».

Début février 2005, Naville, qui a de fait une position de monopole en Suisse romande, annonce qu'il va mettre ses 200 kiosques en franchise, auprès de leurs gérants (*Le Temps*, 9 février 2005). Ceux-ci ne seront plus des salarié-e-s du groupe, mais des indépendants, patrons de leurs employé-e-s. Naville est contrôlé à 65% par Hachette (propriété du groupe Lagardère: le géant français de l'industrie d'armement et de l'édition) et 35% par Edipresse. Une offre d'emploi parue dans *24 heures* donne le ton: « Créer son entreprise au sein d'un réseau? Aujourd'hui c'est possible avec Naville! » En lisant *Le Temps*, on apprend que « la gestion du personnel et les horaires mis à part, Naville gardera le contrôle de tout le reste ». Le réseau ressemble à un filet.

Le but de l'opération est exposé sans gêne: « Devenus indépendants, plus rien ne les empêchera de travailler le dimanche ou de dépasser l'horaire légal » de travail. Bref de s'auto-exploiter sans limites. « La flexibilité des heures d'ouverture répond au besoin de lutter à armes égales avec des concurrents tels que Coop Pronto et les boutiques de station-service », précise Serge Reymond, directeur général de Naville détail. Un gérant de Naville réagit: « Si je deviens agent, je réduirai l'effectif de moitié, quitte à travailler 100 heures par semaine pour amasser un petit capital. Sinon, ça n'en vaut pas la peine. »

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre d'indépendants a crû durant les années 90. Ils représentaient 12,4% de la population active en 1994 et 15,1% en 2003. Pour une part importante, il s'agit de faux indépendants, dans une grande précarité. Parmi l'ensemble de la population active, la proportion de *working poors* (cf. « Augmenter le taux d'exploitation ») était de 7,4% en 2003. Elle était par contre de 13,8% parmi les indépendants et de 18,3% parmi les indépendants sans collaborateurs.

Un patron « raisonnable »

André Mettler est directeur de la plus importante entreprise de plâtrerie et peinture de la Suisse centrale, MVM AG, qui emploie 100 plâtriers et 40 peintres. Depuis avril 2004, il n'y a plus de convention collective de travail (CCT) pour les

plâtriers-peintres de Suisse alémanique et du Tessin. Les patrons bloquent son renouvellement: ils veulent imposer leurs conditions.

Mettler est un patron « raisonnable »: il veut une CCT et ne souhaite pas « commencer avec le dumping salarial ». Il explique au bimensuel *Work* (5 novembre 2004), édité par Unia, ce qu'est une CCT « raisonnable »: 1) pas de vraie retraite anticipée; 2) une moins bonne couverture perte de gain en cas de maladie; 3) les salaires minimaux « doivent être adaptés vers le bas et il ne doit plus y avoir d'augmentation automatique »; 4) « nous devons augmenter le temps de travail, à 42,5 ou 45 heures. C'est ce qu'exige le contexte économique. Et si nous travaillons plus, la discussion sur les salaires perdra de son actualité. »

Comment ce patron « raisonnable » justifie-t-il ses propositions? Par la concurrence des entreprises qui, profitant de l'absence de CCT, engagé des salarié-e-s à Fr.12.– ou Fr.15.– de l'heure, alors que lui dit payer Fr.25.– ou Fr.30.–. « Le dumping salarial augmente extrêmement vite, [même si] en Suisse centrale ce n'est pas encore aussi terrible qu'à Zurich ou dans les régions frontalières. » « Nous recevons presque chaque jour des appels d'entreprises qui nous offrent des gens bon marché. » Ses concurrents établissent des devis « jusqu'à 30% inférieurs ».

Les menuisiers et les charpentiers de Suisse alémanique sont aussi depuis des mois sans la protection d'une CCT. Les entrepreneurs veulent vider de son contenu la CCT nationale du gros œuvre, une des deux plus importantes de Suisse (cf. *La brèche* N°10). Les camionneurs de l'Astag ne veulent pas de CCT nationale: la Loi sur le travail leur suffit. Les secteurs où les patrons ne se gênent plus pour s'attaquer frontalement aux droits acquis des salarié-e-s se multiplient.

Dégringolade

L'industrie graphique a longtemps été une branche avec une CCT contenant de relativement bonnes garanties pour les travailleurs. Depuis 1995, le contenu de cette CCT n'a cessé de se dégrader, en particulier au niveau des salaires: cette question a été presque totalement déléguée aux entreprises, comme dans l'industrie des machines ou dans la chimie (cf. *La brèche* N°2-3 et 8).

Viscom, l'association patronale de la branche, vient de publier les résultats 2004 de son enquête sur les salaires: entre 2002 et 2004, pour la première fois, les salaires moyens ont baissé en valeur nominale: de 0,9% pour les personnes qualifiées, de 7,3% pour les semi-qualifiées; de 3,8% pour les personnes sans qualification (*Viscom print & communication*, 22 février 2005). Il faut ajouter à cette baisse nominale la progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) – 2,2% sur la période – pour approcher la baisse réelle de salaire. L'association patronale a son explication: « Les collaborateurs qui partent à la retraite sont – lorsque leur place de travail est conservée – remplacés par des forces de travail engagées à des salaires significativement plus bas, ce qui a pour effet que la moyenne diminue. » En dix ans, dans une branche où existait une tradition syndicale, les



« Créer son entreprise au sein d'un réseau? Aujourd'hui c'est possible avec Naville! » Et travailler 7 jours sur 7 sans limite d'horaire aussi. Naville remet au goût du jour l'autoexploitation. (Photo: Interfoto)

employeurs ont réussi à faire chuter les références en matière de salaires et de conditions de travail.

La santé et les banques

En octobre 2004, le Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne a publié une étude sur « Les effets sur la santé du stress et de l'insécurité parmi les employé-e-s du secteur bancaire ». L'enquête a été menée en avril 2003 parmi un échantillon de l'Association des employés de banque (ASB) au Tessin. Un groupe « témoin » d'employés des autres branches, toujours au Tessin, a également été sondé, pour avoir un point de repère.

Un employé de banque sur trois déclare être « souvent ou très souvent » sous stress à sa place de travail (contre 21,7% pour le groupe témoin d'employés). 74,1% déclarent que la pression au travail a augmenté au cours de l'année précédente (contre 53,1%). 48,6% disent que leur travail est souvent ou très souvent fébrile, agité (contre 32,2%). Il n'y a que 16,2% des employés de banque qui sont complètement satisfaits de leur travail (contre 42,2%). Seuls 47% disent pouvoir compter sur le soutien de leurs collègues (contre 76,2%). 76,8% (contre 39,7%) ont peur pour leur avenir... bien qu'ils soient très peu « s'inquiéter pour leur banque, 40% ont peur d'un licenciement (contre 26,2%). 14,8% (contre 5,3%) ont subi au cours des derniers mois un harcèlement psychologique répété.

L'impact de cette réalité sur la santé est net. 72,4% (39,1%) des employé-e-s de banque sondés souffrent de troubles du sommeil. 61,15% (21,7%) ont des douleurs musculaires ou articulaires. 24,6% (9,5%) prennent des tranquillisants; 30,8% (19,2%) des anti-douleurs; 45,2% (21,8%) des stimulants.

Dans le sillage de l'éclatement de la bulle boursière en 2001, les restructurations dans le secteur bancaire (comme dans tous les services qui en dépendent) ont été brutales. Le taux de chômage y est passé de 1% en 2001 à 3,6% fin 2003, avant de redescendre lentement (2,9% en février 2005).

L'impact du chômage

Ces quatre exemples illustrent le changement fondamental qui s'est produit en 15 ans dans la situation des salarié-e-s travaillant dans ce pays. L'instabilité et la précarité sont devenues un horizon de plus en plus « normal ». Le risque de subir une détérioration de sa situation n'a cessé d'augmenter. L'idée de pouvoir bénéficier, avec les années d'expérience, d'une amélioration régulière s'est envolée.

Le chômage durable et d'ampleur a été, et reste, un bras de levier essentiel pour imposer ces changements. Début 2001, autorités et presse claironnaient le retour du plein emploi. En réalité, c'est la parenthèse d'un recul du chômage – entre 1998 et 2000 – qui se concluait. Le nombre de chômeurs inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 59'176 en juin 2001 à 129'809 en décembre 2002, puis 162'835 en décembre 2003. Durant 2004, le nombre de chômeurs a oscillé autour de ce niveau record: ils étaient 158'416 en décembre 2004 (cf. graphique 1). Personne ne table sur une baisse rapide en 2005. Cette croissance du chômage a été très rapide. Les suppressions d'emploi ont frappé des secteurs industriels, déjà restructurés durant les

années 90. Ainsi, dans l'industrie des machines, 28'372 emplois (8,7%) supplémentaires ont été supprimés entre 2001 et 2003. Dans une branche comme la construction, la réorganisation des années 90 a été si brutale et la précarité s'est tellement généralisée que le chômage est inférieur à la moyenne nationale. Par contre, la banque et les services qui gravitent autour d'elles ont été cette fois-ci fortement touchés par les suppressions d'emploi (cf. ci-dessus). Dans de nombreux secteurs où les conditions de travail sont déjà mauvaises, le taux de chômage est supérieur à la moyenne et dépasse les 5%: commerce de détail (5% en février 2005) et de gros (5,2%), hôtellerie et restauration (10,7%), services personnels (6,3%). Il est de 7,3% dans la « branche » des services aux entreprises. Les secteurs de salarié-e-s pouvant se sentir à l'abri sont de moins en moins nombreux. D'autant plus que les restructurations permanentes à Swisscom, à La Poste, aux CFF, ainsi que la suppression du statut de fonctionnaire ont achevé de déstabiliser des dizaines de milliers de salarié-e-s qui comptaient, il y a 10 ans encore, sur une garantie de l'emploi.

Les lois Hartz du Conseil fédéral

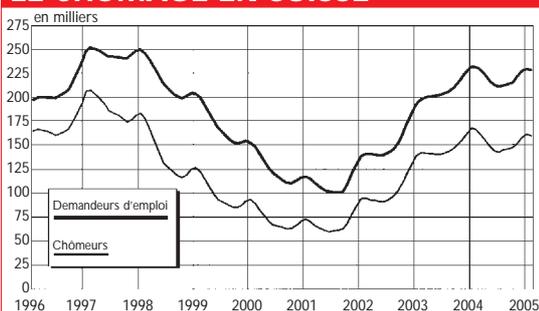
Parallèlement, le Conseil fédéral a immédiatement initié une batterie de révisions législatives. Avec un but: permettre à la menace de perdre son emploi d'exercer une pression maximale sur l'ensemble des salarié-e-s, comme le font les lois Hartz en Allemagne (cf. *La brèche* N°5). Premièrement, il a présenté en 2002 une nouvelle révision de la Loi sur l'assurance chômage, réduisant massivement – de 520 à 400 – le nombre maximum d'indemnités. Après la baisse du montant des indemnités (1993), l'introduction d'un délai de carence de 5 jours et l'obligation de fournir une « contre-prestation » (1995), cette révision, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, a eu un effet immédiat: le nombre de personnes en fin de droit est monté en flèche. Deuxièmement, la révision des normes de l'aide sociale en 2004. Le montant minimum a été abaissé (de Fr.1'076.– à Fr.960.– pour une personne seule). L'octroi de montants supplémentaires est lié à des conditions: avoir un emploi, manifester une « volonté de réinsertion ». Troisièmement, la révision de l'assurance invalidité (AI), qui commence. Ici également, il s'agit de lier le versement d'indemnités à des obligations imposées au bénéficiaire, visant à accroître la pression pour qu'il rentre sur le marché du travail, même à des conditions très détériorées. Les autorités ont donc consciemment accompagné la croissance du chômage d'une dégradation de tous les systèmes sociaux garantissant un minimum de protection aux salarié-e-s rejetés sur le bord de la route.

Une ampleur sous-estimée

L'impact du chômage a été d'autant plus fort que son ampleur réelle dépasse largement ce que les statistiques officielles les plus diffusées laissent voir.

• Les chiffres officiels des chômeurs inscrits aux ORP – ceux repris chaque mois par la presse – ne comprennent pas les personnes inscrites aux ORP mais qui ne sont pas immédiatement disponibles sur un placement, pour diverses raisons (gain intermédiaire, cours de reconversion, emploi temporaire, maladie, etc.). En février

LE CHÔMAGE EN SUISSE



Chômage

2005, il y avait ainsi 160'451 chômeurs inscrits (4,1%) et 228'701 demandeurs d'emplois.

- L'Enquête sur la population active (ESPA) recense les personnes au chômage selon les normes internationales. Selon celles-ci, est considérée au chômage toute personne qui, âgée entre 15 et 74 ans: 1) n'était pas active/occupée au cours de la semaine de référence; 2) a cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et; 3) est disponible à travailler. L'ESPA a recensé 170'000 personnes au chômage au 2^e trimestre 2003 et 178'000 au 2^e trimestre 2004. En 1997, point le plus haut de la vague précédente de chômage, il y avait selon l'ESPA 162'000 personnes sans emploi.
- Lors du recensement de décembre 2000, 4% de la population active se sont déclarées au chômage, alors que les statistiques officielles donnaient un taux de chômage de 1,8%. En d'autres termes, les personnes inscrites aux ORP ne représentaient que 45% des chômeurs effectifs.
- L'OFES mesure depuis les années 90 le taux de personnes manquant de travail. Il cumule pour cela les personnes sans emploi et celles en sous-emploi, qui travaillent à temps partiel et sont destinées à travailler davantage. Ce taux n'a cessé de croître. En 2004, 13,4% de la population active (556'000 personnes) manquaient de travail: 4,3% (178'000) étaient au chômage et 9,1% (378'000) en situation de sous-emploi. En 2001, ce taux était de 10,8%; en 1991 de 6,8%. 20,4% des femmes actives manquent de travail: leur engagement à temps partiel (56,8% des femmes) est souvent inférieur au taux d'activité souhaité.
- De janvier 1993 au décembre 2002, 1'204'403

personnes ont été inscrites au moins une fois au chômage. Début 1993, il y avait 4'080'000 personnes actives en Suisse. Au cours des dix années concernées, 2'871'000 personnes (jeunes en fin de formation, femmes prenant un engagement professionnel) sont entrées en activité et 979'000 personnes actives ont immigré en Suisse. Au total, 7,93 millions de personnes ont donc été actives en Suisse durant ces 10 années. Dont 15% ont été au moins une fois au chômage. Cela dans un pays où, il y a 15 ans, le chômage était une réalité marginale.

- Le taux de chômage des travailleurs immigrés est deux fois et demi plus élevé que celui des travailleurs suisses: 7,6% contre 3% en février 2005. Cela reflète la place qu'ils occupent dans des branches et dans des fonctions où l'emploi est déjà bien précarisé.
- Toujours en février 2005, le taux de chômage des jeunes de 20-24 ans se montait à 6,7% et à 5,2% pour les 25-29 ans. Galère pour trouver une place d'apprentissage ou accéder à une formation, stages, petits boulots, chômage: l'entrée d'un nombre croissant de jeunes dans le monde du travail se fait sous le signe de la précarité (cf. *La brèche* N°7). Cela laissera des traces durables.
- De janvier 2002 à décembre 2004, près de 80'000 personnes au chômage sont arrivées en fin de droit. C'est presque 2% de la population active. Elles étaient en moyenne 1 200 par mois à se retrouver dans cette situation en 2002, et 3 174 en moyenne en 2004. L'impact du côté de l'aide sociale a été immédiat. En 2003, elle a augmenté de 10% à Zurich, de 7% à Berne, de 20% à Bâle. Les personnes en fin de droit et celles en attente d'une décision de l'assurance invalidité ont le plus contribué à cette augmentation. A Lausanne, les montants distribués par l'aide sociale sont passés de 7,4 à 72,8 millions de fr. entre 1990 et 2003. 5% de la population active en bénéficiaire, dont 600 jeunes de 18 à 25 ans. Dans certains

quartiers, 25% de la population a recours à l'aide sociale (24 heures, 30 novembre 2004).

- La précarité n'a, parallèlement, pas cessé de progresser. Entre 1992 et 2002, les engagements par des entreprises temporaires sont passés de 68'020 à 172'724. Quant aux heures accomplies sous forme de travail temporaire, elles ont été multipliées par 2,6, atteignant 83,4 millions en 2002 (l'équivalent d'environ 42'000 emplois à plein temps). Simultanément, le nombre d'indépendants – en réalité souvent de faux indépendants – a crû (cf. ci-dessus).

Un «grand progrès»

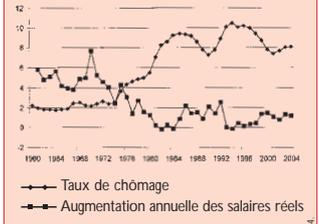
La première vague de chômage d'ampleur des années 90 avait déstabilisé de larges secteurs de salariés. La deuxième, des années 2000, étend et approfondit cet impact. Elle se combine avec un droit du travail rachitique et une faiblesse extrême de la présence syndicale sur les lieux de travail. Le résultat, nous l'avons sous les yeux: la marge de manœuvre des employeurs pour redéfinir à leur avantage les conditions de travail et les salaires n'a jamais été aussi grande. Et ils l'utilisent avec de moins en moins de retenue. Quant à la troisième vague, le paquet «libre circulation»/mesures d'accompagnement au rabais la prépare. Baltherspiger rappelle que «l'utilisation des chances offertes par la libre circulation avec l'UE et les pays semblables» était une des «recommandations centrales» du Livre blanc³. De Calmy-Rey à Gaillard et Pedrina, les bonnes volontés se mobilisent en défense de ce «grand progrès».

1. Ernst Baltherspiger, *Mut zum Aufbruch, 10 Jahre danach*, Orell Füssli, 2005.
2. D. de Pury, H. Hauser, B. Schmid, *Mut zum Aufbruch. Eine wirtschaftspolitische Agenda für die Schweiz*, Orell Füssli, 1995. Ce manifeste avait été précédé, en 1991, par une sorte de première version: *Schweizerische Wirtschaftspolitik im Internationalen Wettbewerb*, Orell Füssli, 1991. Baltherspiger était cosignataire de cette cuvée, mais pas de celle de 1995.
3. E. Baltherspiger, op. cit., p. 94.

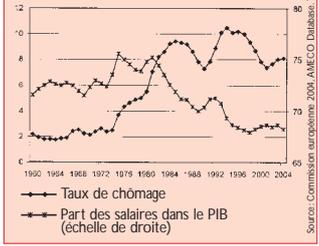
CHÔMAGE, SALAIRES, PROFITS

Chômage en hausse, contre-réformes du marché du travail, salaires bloqués, profits en hausse: ces dynamiques se retrouvent à l'échelle européenne. Comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.

Chômage et augmentation réelle des salaires au sein de l'UE-15



Chômage et part du salaire dans l'UE-15



Sources: Comptes européens 2004, ANECO Database, ISTAT/ISTAT, ILOA

Augmenter le taux d'exploitation

L'impact de l'explosion du chômage, dès 1992, a été immédiat: les conditions de travail se sont durcies, les salaires ont été bloqués net, la diminution du temps de travail également. En réalité, la roue s'est mise à tourner en sens inverse. Alors que les profits des entreprises prenaient l'ascenseur. Comme ailleurs en Europe, la part des salaires a reculé. Dans ce contexte, un thème refait surface: il faut baisser les prix, car la Suisse serait un îlot de cherté. Etrange: le même argument est utilisé partout en Europe! Cette campagne a en réalité pour but de faire accepter une augmentation du taux d'exploitation – travailler plus pour un salaire plus bas – au nom d'un prétendu maintien du pouvoir d'achat, qui serait garanti par une baisse des prix. Elle sert aussi à légitimer le renforcement du mécanisme – une mise en compétition féroce par le marché – qui est le bras de levier utilisé pour imposer aux salarié-e-s une exploitation accrue.

Coup de frein

- Pour les salaires, la rupture des années 90 est manifeste (cf. tableau). Le petit rattrapage en 2001 et 2002 n'inverse pas la tendance. Entre 1990 et 2003, l'augmentation annuelle des salaires réels a été en moyenne de 0,4%, la moitié qu'entre 1976 et 1990. Une première rupture avait eu lieu au milieu des années 70. Ce blocage se combine avec une individualisation croissante des salaires. En 2004, 1,414 million de salarié-e-s, sur un total de 4,178, étaient soumis à une CCT. Sur 1,2 million de salarié-e-s soumis aux principales CCT, seuls 403'000 (10% de l'ensemble des salariés) ont bénéficié d'accords sur des hausses des salaires effectifs. Dans son rapport *Réformes économiques: objectif croissance* (2005), l'OCDE invite les pays à casser les négociations salariales centralisées (p. 26). En Suisse, ce programme est réalisé.
- Ces données sous-estiment le recul effectif des salaires réels. Un seul exemple: les primes maladie ne sont pas prises en compte par l'indice des prix à la consommation (IPC), qui sert à mesurer l'inflation. L'OFES recommande d'ajouter l'indice des primes d'assurance maladie (IPAM) pour calculer l'adaptation des salaires. C'est-à-dire 0,3% en 2000, 0,4% en 2001, 0,5% en 2002, 0,5% en 2003 (l'IPAM n'a pas été calculé en 2004).
- Le salaire brut est un très mauvais indicateur du pouvoir d'achat des salarié-e-s. Le bureau d'étude Ecoplan a analysé l'évolution du revenu disponible, c'est-à-dire du salaire brut, moins les cotisations sociales (y compris assurance maladie), les impôts et le loyer. Entre 1990 et 1998, le revenu disponible du 25^e des ménages les plus modestes a reculé de 10% à 15%. Celui du 10^e des ménages les plus aisés a augmenté de 12%. Entre 1999 et 2001, le salarié-e-s ont en partie rattrapé les pertes subies précédemment. Malgré cela, sur l'ensemble de la période, seuls les 10% les plus aisés ont vu leur revenu disponible augmenter (de 0,7% par an). Pour le reste de la population, il a stagné ou diminué.
- La proportion de *working poors* au sein de la population active augmente: de 6,4% en 2002 à 7,4% en 2003. Cela fait, pour 2003, 231'000 travailleurs pauvres vivant dans 137'000 ménages qui totalisent 513'000 personnes, dont 233'000 enfants. Est officiellement considéré comme *working poor* toute personne salariée vivant dans un ménage où le volume total d'activité est au moins équivalent à un plein temps (90% ou plus) et disposant d'un revenu inférieur à Fr.2'450.– pour

une personne seule ou Fr.4'550.– pour une famille de deux adultes et deux enfants (normes CSIAS). Si l'on prend le seuil admis au sein de l'Union européenne pour définir la pauvreté (60% du salaire médian), on arrive à 10,9% de travailleurs pauvres en Suisse.

- Cette réalité souligne l'importance des très bas salaires. En 2002, 301'000 hommes travaillant à plein temps (soit 14,4% du total des hommes à plein temps) ont gagné moins de Fr.4'000.– net par mois, dont 44'000 (2,1%) moins de Fr.3'000.– Parmi les femmes, 373'000 (44,5%) à plein temps gagnaient moins de Fr.4'000.– net par mois, dont 88'000 (10,5%) moins de Fr.3'000.– Parmi les personnes à temps partiel, 133'000 hommes (57,1%) gagnaient moins de Fr.3'000.– net par mois, de même que 751'000 femmes (73,7%). Cela fait un total de 132'000 salarié-e-s à plein temps et de 884'000 à temps partiel avec moins de Fr.3'000.– net par mois. C'est-à-dire presque un quart des travailleuses et travailleurs de ce pays.
- Simultanément, le temps de travail est maintenu à un niveau record. La durée annuelle moyenne de travail en Suisse, pour un plein temps, était fin 2002 de 1'843,6 heures, davantage que tous les autres pays européens (NZZ, 25 mars 2004). C'est 123,6 heures de plus qu'en Autriche ou 286,6 de plus que dans la partie occidentale de l'Allemagne (soit l'équivalent de 7 semaines de travail à 40 heures). Entre 1993 et 2003, la durée normale de travail moyenne a diminué de 13 minutes! Comme dans le reste de l'Europe, la tendance est désormais à la hausse. Le patronat de l'industrie des machines en a fait sa revendication principale pour le renouvellement cette année de la CCT de la branche.

Baisse des prix: l'arnaque

C'est dans ce contexte que se développe la campagne sur le thème de la baisse des prix. Cela permettrait à tout le monde d'être gagnant: les salarié-e-s, qui garderaient leur pouvoir d'achat, et les patrons, qui amélioreraient leur compétitivité. C'est la thèse officielle des néo-libéraux du Seco (Secrétariat à l'économie). Elle est relayée par le secrétaire dirigeant de l'USS, Serge Gaillard, comme par Monsieur prix, le «socialiste» Rudolf Strähm.

- Tous ces chantres de la «baisse des prix» plaident pour un renforcement de la concurrence, grâce à un «meilleur fonctionnement des marchés». C'est un des objectifs prioritaires du Conseil fédéral, exposé dans son *Rapport sur la politique économique extérieure 2004*: «Le but de la politique du marché intérieur est d'insuffler davantage de concurrence dans [la] partie de l'économie encore très protégée. La manière la plus efficace d'y parvenir est de l'ouvrir à la concurrence étrangère.» (p. 8) L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui inspire ces politiques, est plus directe: «Les effets bénéfiques que suscite un meilleur fonctionnement des marchés passent par [...] une réduction des rentes salariales [silence sur les vraies rentes, celles des actionnaires!] dans les branches les moins exposées à la concurrence.» (*Vie économique*, décembre 2004, p. 19). Thomas Mayer, l'économiste en chef pour l'Europe de la Deutsche Bank, est clair: «Les gouvernements européens ont meilleur temps d'améliorer la compétitivité de leurs pays non pas en attaquant aux syndicats et d'autres groupes d'intérêt, mais en modifiant l'environnement dans lequel ils agissent. [...] La libéralisation du commerce et des marchés de capitaux, de même que la privatisation des entreprises publiques, soumettent les économies à une compétition

internationale féroce et obligent les salarié-e-s et les associations d'employeurs à s'adapter.» (*Financial Times*, 8 mars 2005)

- Les médias focalisent l'attention sur la baisse des prix des produits alimentaires, sous l'impact de la concurrence des superdiscounters allemands (Aldi et Lidl). Des bas prix dans le commerce de détail renvoient notamment: 1) à la pression brutale exercée sur les fournisseurs (paysans, industrie alimentaire); 2) à une pression croissante sur le personnel; 3) à des normes de qualité inférieures pour tout une gamme de produits. Il faut, de plus, garder le sens des proportions: la gamme «budget» de la Migros correspond à 1% ou 2% de son chiffre d'affaires (*migros magazine*, 2 février 2005). En 2004, les prix de l'ensemble des produits alimentaires et boissons non-alcoolisées ont officiellement baissé de 0,4%. En tenant compte du transfert des dépenses vers d'autres secteurs (téléphonie, informatique de loisirs...), la pression sur les budgets des familles ne cesse de croître.
- La question du logement fait moins la une. Pourtant, il pèse 20,2% (25,9% avec les frais d'entretien, taxes et énergie) dans l'IPC, contre 11,4% pour l'alimentation. Et c'est le secteur où l'écart de prix avec l'Union européenne est le plus élevé: 80% contre 50% environ pour l'alimentaire. Ces loyers, qui écrasent les budgets des familles, renvoient à trois groupes de rentiers (des vrais, cette fois-ci!): 1) les bénéficiaires de la rente foncière, avec des prix du terrain record; 2) les propriétaires immobiliers qui ont maintenus des loyers très élevés y compris durant la période de baisse des taux hypothécaires des années 90, grâce à la pénurie entretenue; 3) les grandes banques, qui occupent avec les banques cantonales une position dominante sur le marché des hypothèques, avec de confortables marges. Voilà le genre de réalité, qui met en évidence certains des canaux de captation de la richesse dans ce pays, par laquelle il faudrait commencer si l'on veut parler sérieusement des prix et du pouvoir d'achat.

SALAIRES: COUP DE FREIN

AUGMENTATION ANNUELLE MOYENNE DES SALAIRES RÉELS EN SUISSE (1956-2003)

Période	Taux	Moyenne	Taux
1956-1960	2,7%	moyenne 1956-1975	3,2%
1961-1965	3,7%		
1966-1970	3,2%		
1971-1975	3,2%		
1976-1980	1,0%	moyenne 1976-1990	0,8%
1981-1985	0,4%		
1986-1990	1,1%		
1991-1995	0,2%	moyenne 1991-2000	0,15%
1996-2000	0,1%		
2001	1,5%		
2002	1,1%		
2003	0,8%		

BRÈVES

Allemagne : Schröder régale le grand capital (I)

Après l'Agenda 2010, les lois Hartz et la liquidation de fait des 35 heures (cf. *La brèche* N° 7), les contre-réformes prennent un nouvel élan en Allemagne. Elles dévoilent le fonctionnement de l'Union européenne (UE) réellement existante. Le 17 mars, le chancelier social-démocrate Gerhard Schröder, entré de facto dans une grande coalition avec l'opposition démocrate-chrétienne (CDU/CSU), a annoncé un programme de défiscalisation. La principale mesure est une baisse de 25% à 19% du taux d'impôt sur les bénéfices. Raison officielle : « regonfler » l'économie et faire reculer le chômage, qui est à un niveau record : 5,21 millions de personnes début mars. L'impôt sur les bénéfices n'est payé que par les grandes entreprises, dont les actions sont négociées en Bourse. Elles vont économiser 6 milliards d'euros. Allianz, le géant allemand de l'assurance, chiffre son gain en centaines de millions d'euros (*Financial Times*, 18.3.2005). Qui vont alimenter ses réserves de cash, et certainement pas stimuler la création d'emplois. Selon l'OCDE, les impôts payés par les entreprises en Allemagne ne représentent que 1% du Produit intérieur brut, tant les déductions fiscales possibles sont massives, contre 3,4% en moyenne en Europe (*FT*, 18.3.2005). Ce ne sont donc pas les impôts qui coulent l'emploi.

Compétition intense (II)

La décision de Schröder fait reculer le taux d'imposition effectif des grandes compagnies de 38,7% à 32,7%. « C'est significatif et cela rendra le taux d'imposition en Allemagne compétitif face à la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne. Mais cela ne met pas encore, et de loin, l'Allemagne dans la ligne de la « nouvelle Europe » (*FT*, 18.3.2005). Quant au ministre autrichien des finances, il a immédiatement publié un communiqué assurant que le taux d'imposition de son pays reste inférieur à celui de l'Allemagne.

Union européenne, mode d'emploi (III)

Carl Bildt, ancien premier ministre ultra-libéral suédois, exposait quelques jours auparavant, toujours dans le *Financial Times* (17.2.2005), le cadre de cette course au moins-disant fiscal. « En réalité, les forces accroissant la compétition augmentent en Europe probablement plus rapidement que n'importe où ailleurs au sein de l'économie globale, provoquant une refonte du secteur de l'industrie manufacturière ainsi que de l'environnement fiscal et réglementaire. »

Bildt prend l'exemple de la flat tax. La flat tax est un système d'impôt direct où le taux de taxation est le même pour les bas comme pour les hauts revenus. C'est l'inverse d'un impôt progressif, comme l'impôt fédéral direct (IFD). La flat tax a pour effet de réduire massivement la charge fiscale des très hauts revenus et grandes fortunes. Des propositions pour son entrée en vigueur en Suisse ont déjà été faites.

Sur le continent, la flat tax a été introduite en Estonie en 1991. Les autres pays baltes l'ont reprise, pour attirer les « investisseurs ». Puis ils se sont lancés dans une course à la baisse du taux d'imposition. « La seconde vague de cette révolution fiscale », explique Bildt, a commencé avec la Slovaquie, qui cherchait désespérément à rattraper les autres pays d'Europe centrale. Ses 19% d'imposition sur le revenu, le capital et la consommation doivent changer la Slovaquie et s'imposer comme nouvelle référence pour le reste de l'Europe centrale. Bildt poursuit : « La grande question est quand va arriver la troisième vague, qui verra un pays de la « vieille » Europe se joindre au train de la flat tax. Elle n'est pas imminente, mais compte tenu de la dynamique actuelle, elle pourrait être inévitable. » L'Autriche justement, voisine de la Slovaquie, a fortement réduit son imposition des entreprises. La Bavière, remarque Bildt, fait pression pour des changements dans le même sens en Allemagne. Quinze jours plus tard, elle était entendue.

Conclusion de Bildt : « Les gouvernements peuvent ronchonner autant qu'ils veulent : cela aura peu d'effet. Pour la plupart d'entre eux, ils auront le choix entre réformer leurs économies ou commencer à en perdre de larges pans. » En d'autres termes, l'élargissement européen renforce incroyablement la dictature des marchés, c'est-à-dire des grands groupes financiers et industriels qui façonnent l'économie mondiale. Le cadre réglementaire mis en place par l'UE abaisse une à une toutes les barrières pouvant lui faire obstacle. La déferlante avance...

Restauration autoritaire : pourquoi ?

Genève : la justice multiplie les procédures criminalisant des actions syndicales ou des mouvements associatifs, comme attac. Les restrictions au droit de manifestation s'aggravent. Il s'agit de conforter la prééminence des droits des propriétaires.



Le durcissement répressif à l'égard des luttes sociales ne se fait pas sentir seulement à Genève. En décembre 2003, la police de Bale-campagne avait brutalement dispersé le piquet de grève devant l'entreprise Allpack. Une procédure judiciaire pour contrainte est toujours en cours contre les syndicalistes.

PAOLO GILARDI

Cinq syndicalistes devant un tribunal*, un procureur général qui instruit, à travers celui d'un militant, le procès d'Attac, un non-lieu prononcé au bénéfice du policier qui a blessé la syndicaliste Denise Chervet, secrétaire centrale de *comedia* : la justice genevoise serait-elle en pleine dérive autoritaire ?

Il y a urgence dans l'effort de compréhension de ce qui est en train de se passer et qui, par beaucoup d'aspects, relève de la nouveauté. En se méfiant des interprétations superficielles, car les conséquences d'erreurs de jugement ne se situent pas sur le seul plan abstrait...

La solitude des inculpés

Il est faux de prétendre que les politiques répressives qui se déploient seraient une réponse à la vigueur supposée du mouvement social en Suisse. La surestimation des rapports de forces sociaux, qui restent à l'échelle internationale largement défavorables aux salarié-e-s – et le sont donc, à plus forte raison, en Suisse – empêche de saisir et comprendre les difficultés que connaît la mobilisation contre la répression.

Les procès contre les prétendus « casseurs criminels » du G8, suite à la mobilisation de juin 2003 à l'occasion du G8 à Evian, de même que les piquets réguliers de soutien aux cinq syndicalistes inculpés dans « l'affaire des TPG », sont loin de susciter la mise en mouvement spontanée de larges couches de salarié-e-s. Et pourtant c'est ce qu'une situation de conflictualité élevée, si elle existait, pourrait laisser espérer.

C'est en position de force, et non pas de faiblesse, que la justice genevoise attaque des militant-e-s remuant-e-s. Et elle a l'intention de frapper fort. La détermination du juge qui a instruit l'« affaire des TPG », qui concerne avec d'autres l'auteur de ces lignes, le prouve. Le caractère hargneux, relevé par la presse, du plai-

oyer du procureur général contre le militant d'Attac l'atteste également. Cette justice peut d'autant plus se le permettre qu'elle bénéficie d'une retenue certaine des directions syndicales et de celles des partis de l'alternance.

Alors que le mouvement syndical fait l'objet, à travers le procès qui se prépare contre les syndicalistes inculpés dans l'affaire des TPG, d'une attaque violente contre sa capacité et ses moyens d'action, ses directions se soucient du sort des inculpé-e-s comme d'une guigne. Il en va de même pour les partis de la prétendue gauche genevoise, incapables dans leur immense majorité, de déléguer ne serait-ce qu'un représentant dans le comité de soutien aux inculpé-e-s.

Un esprit d'union sacrée...

Il en va de même pour les procès desdits « émeutiers » du G8. Tématisée par la crainte qu'on puisse l'accuser de protéger « les casseurs », la « gauche » s'est murée dans un silence absolu. Pourtant, c'est justement le climat de tension volontairement créé autour du G8, dans le but de discréditer le mouvement altermondialiste, qui est à l'origine de ce qui s'est passé après le 1^{er} juin 2003 à Genève. Ces débordements – probablement pas si incontrôlés que ça – ont déclenché de telles restrictions du droit de manifester que, à l'heure actuelle, même un petit rassemblement de protestation devant la mission des Etats-Unis est interdit par la cheffe libérale du Département de justice et police. Les procès desdits « émeutiers » du G8 pourraient être l'occasion, pour une « gauche » digne de ce nom, de développer une large campagne contre ces pratiques répressives. Hélas, tel n'est pas le cas.

Tout au plus, c'est autour du procès du militant d'Attac que le petit monde politico-syndical genevois s'est timidement manifesté, le réseau social (et électoral) représenté par Attac n'étant

pas à négliger, à quelques mois des élections cantonales.

La hargne déployée par le procureur général ne relève pas que d'une animosité de classe mal dissimulée. Elle est fonctionnelle à une logique d'amalgame : Attac ne serait que la façade légale, naïve et idéaliste dans le meilleur des cas, sournoise et rusée dans le pire, « d'émeutiers criminels ». Ainsi, alors que ce sont la pensée et l'engagement critiques que l'on essaie de criminaliser, la gauche parlementaire et syndicale, en quête permanente de respectabilité, se tait.

Droits démocratiques ou des propriétaires ?

Pourtant, aussi bien dans l'affaire des TPG que dans celle du G8, les enjeux sont clairs. Ils ont été explicités de manière très précise, à plusieurs reprises, par les représentants du patronat. Michel Halpérin, avocat d'affaires et député libéral, avait ainsi déclaré au journal télévisé, juste avant le G8 d'Evian de juin 2003, qu'« interdire les manifestations prévues [c'était] affirmer la supériorité du droit des propriétaires sur celui de manifester ».

Alors que le mouvement syndical fait l'objet, à travers le procès qui se prépare contre les syndicalistes inculpés dans l'affaire des TPG, d'une attaque violente contre ses moyens d'action, ses directions se soucient du sort des inculpé-e-s comme d'une guigne. Il en va de même pour les partis de la prétendue gauche genevoise.

Au même titre, l'avocat des Transports publics genevois (TPG) se fait fort, en marge des audiences, d'affirmer que le procès doit être « exemplaire dans l'interprétation du droit constitutionnel ». Il s'agit à travers ce procès de sanctionner tout acte qui pourrait constituer une entrave à la liberté d'entreprendre, inscrite dans la Constitution. Au même titre qu'un piquet devant des dépôts des transports publics, une grève peut être considérée comme une « entrave » à la liberté d'entreprendre et donc sanctionnée.

S'agissant d'« entreprises d'intérêt général », cette volonté de limitation du droit de grève s'exprime aussi sous l'aspect de

l'instauration d'un « service minimum ». Les directives multiples du Conseil d'Etat genevois à ce sujet sont exemplaires : l'effectif « minimum » en service dans les hôpitaux les jours de grève est supérieur au sous-effectif chronique que ces services connaissent le reste de l'année !

C'est un éditorialiste de la *Tribune de Genève* (25 février 2005) qui a le mieux défini les enjeux autour de l'affaire TPG. Commentant le rôle joué par l'un des inculpés, Rémy Pagani secrétaire syndical du SSP, l'éditorialiste et rédacteur en chef adjoint du quotidien d'Edipresse termine par ces mots : « ... Le grand justicier de la gauche genevoise inaugure une nouvelle forme de lutte, le syndicalisme *Greenpeace*. Comme l'organisation écologiste, il a le sens du spectaculaire et flirte avec les limites de la légalité. Le prochain verdict dans l'affaire des TPG dira s'il les a dépassées ». Cela a le mérite de la clarté.

Pousser l'avantage

A la fin des années 1970, le juge qui menait le procès contre les organisateurs de l'occupation du chantier de la centrale atomique de Kaiseraugst s'était adressé à l'un d'eux, André Froidevaux, en ces termes : « je ne suis pas ci pour juger du bien fondé de votre action, mais du fait que vous avez violé la propriété privée ». L'ampleur du refus populaire du nucléaire avait cependant largement influencé le verdict prononcé par ce même juge.

Aujourd'hui, la condamnation des syndicalistes inculpés dans l'affaire des TPG, de même que les procès liés au G8, doit servir à conforter la prééminence des droits des propriétaires. Au même titre d'ailleurs que les restrictions en cours du droit de recours des associations pour la protection de l'environnement (cf. ci-contre).

Prenant avantage du rapport de forces qui lui est largement favorable, la bourgeoisie pousse son avantage sur ce terrain. Pas tant contre les (rares) luttes d'aujourd'hui, mais pour se prémunir contre celles qui pourraient voir le jour demain. ■

* Il s'agit d'Eric Decarro, ancien président national du Syndicat des services publics (SSP), Ariane Bailat et Rémy Pagani, secrétaires du SSP, d'un ancien chauffeur de bus, Jean-Michel Creton et de Paolo Gilardi, membre du comité national du SSP. Ils sont accusés d'« entrave » et d'« investigation à l'entrave » par le parquet de Genève, qui a clos l'instruction et les a renvoyés devant un tribunal pour procès. Les faits qui leur sont reprochés remontent à la journée de grève de la fonction publique genevoise, le 14 mai 2004. Ils ont participé, avec de nombreux autres militant-e-s, à un piquet de grève devant les dépôts des Transports publics genevois (TPG). Il s'agissait d'alerter les salarié-e-s de cette entreprise – publique mais autonome – du fait que les mesures d'austérité décidées par le Parlement allaient également les toucher. La direction des TPG avait alors décidé de ne pas sortir les véhicules du dépôt (cf. *La brèche* N° 4 et 7). (n.d.l.r.)

Environnement : les leçons de Galmiz

Galmiz va marquer la politique d'aménagement du territoire et de l'environnement. Il faut des alternatives pour une politique publique de développement régional et de gestion territoriale. L'or de la BNS permet de créer un fonds structurel.

URS ZUPPINGER

Deux constats sont d'une importance capitale pour l'avenir de la protection de l'environnement en Suisse. Pour «soulager» les promoteurs, la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a demandé au Conseil fédéral, par voie de motion, de faire en sorte que le respect de l'environnement soit réglé à l'avenir en priorité au niveau de l'aménagement du territoire. Or, au même moment, l'affaire de Galmiz montre que l'aménagement du territoire tel que pratiqué est impuissant face aux pressions de l'économie (cf. *La brèche* N° 5 et 10).

Autorités sous pression

Rappelons qu'une multinationale américaine s'applique depuis l'automne 2004 à mettre en concurrence la Suisse avec l'Irlande et Singapour, deux paradis de la défiscalisation, pour l'implantation d'un site impliquant un investissement initial de 250 millions de francs et la création, désormais, de 1 600 emplois. En Suisse, les cantons de Vaud (avec Yverdon-les-Bains et Payerne) et Fribourg (avec Galmiz) sont mis en concurrence.

Le site de Galmiz a fait grand bruit parce qu'il était en zone agricole, alors que les sites vaudois sont en zone à bâtir. Les terrains de Galmiz appartiennent à l'Etat et à la commune. Le canton s'est empressé de les déclasser en zone à bâtir. Autour de l'ancien secrétaire de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Hans Weiss, s'est constitué un comité d'action Galmiz qui mobilise contre ce projet. En face, un comité «Pro Galmiz» s'est formé début février sous l'impulsion des milieux économiques et des autorités régionales.

Fin février on apprend que le site de Payerne n'est plus dans la course. Début mars, la presse révèle le nom de la multinationale américaine : Amgen, le numéro un mondial de la biotechnologie, avec en 2004, un chiffre d'affaires de 10,5 milliards de dollars et un bénéfice net de 3 milliards. On apprend que cette multinationale exige du Conseil fédéral d'être exonérée sur le plan fiscal dès 2011, date à partir de laquelle elle estime que la nouvelle usine sera en mesure de dégager des bénéfices. Le Conseil fédéral est dans l'embarras : l'arrêté Bonny, qui constitue la base légale pour accorder des exonérations fiscales à l'échelon fédéral, arrive à échéance en 2006, sans que l'on sache s'il sera renouvelé.

La crainte que la multinationale renonce à la Suisse suite à ces péripéties est telle que le 14 mars la Conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline Maurer accuse le Conseiller fédéral Joseph Deiss de ne pas faire son boulot.

Un débat ouvert

Le dossier Yverdon/Galmiz montre que les autorités de ce pays, toutes institutions confondues, sont prêtes à tout pour vendre le «Standort Schweiz», dès lors qu'un gros calibre de l'économie mondiale s'y intéresse. Mais ce dossier révèle aussi le caractère totalement incohérent et inopérant des moyens dont les acteurs publics disposent pour intervenir sur le développement territorial. Chaque canton fait à sa guise. Les dossiers se politisent. La Confédération ne sait pas s'y prendre. Cela risque d'avoir un effet dissuasif sur le choix de la multinationale convoitée.

Pour cette raison, l'affaire Galmiz amènera très certainement les responsables politiques et techniques de l'aménagement du territoire, à l'échelon cantonal et fédéral, à procéder à une évaluation de fond de ce domaine d'activité. Ceux qui pensent que cet examen débouchera nécessairement sur une politique publique plus consistante risquent d'être déçus.

La recherche de sites par Amgen contient les termes dans lesquels le débat sera posé.

Le canton de Vaud a décidé, au milieu des années 90, de promouvoir le développement économique en priorité dans des pôles de développement économique d'importance cantonale. Il a sélectionné 18 sites clairement circonscrits, situés pour l'essentiel en zone à bâtir et il s'est doté de moyens juridiques, organisationnels et financiers pour assumer cette politique. Le site d'Yverdon fait partie d'un tel pôle. On peut contester les objectifs politiques de cette opération, mais celle-ci comporte des éléments d'une planification publique qui anticipe l'avenir et dispose de ressources consistantes.

Le plan directeur du canton de Fribourg mentionne aussi des «pôles de développement économique». De fait, il s'agit de vastes périmètres sans autres précisions, qui englobent pour l'essentiel des surfaces agricoles. Un de ces périmètres s'étend de Morat à Kerzers. Les 55 ha convoités par la multinationale se situent à l'extérieur – mais à proximité – de ce périmètre. Si Amgen n'avait pas déposé sa requête, personne n'aurait eu l'idée de déclasser ces terrains

en zone à bâtir. Le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, responsable du dossier, a expliqué que le secteur retournera à la zone agricole si la multinationale s'en désintéresse. Il s'agit donc d'un aménagement du territoire à la demande, totalement soumis aux exigences de l'économie.

Le débat sur l'aménagement du territoire qui s'engage ira, du côté des autorités, dans le sens soit du modèle vaudois, soit du modèle fribourgeois. Les milieux économiques feront du lobbying en

faveur du deuxième. S'ils devaient réussir, l'aménagement du territoire serait alors définitivement le paradis des objectifs et principes mous. Les conséquences négatives seraient durables pour l'environnement et le territoire.

Mais l'option vaudoise n'est pas pour autant la panacée. Si elle a des caractéristiques d'une planification territoriale au vrai sens du terme, elle est conçue dans le seul but d'améliorer le «Standort VD» sur le marché territorial de l'économie mondiale. L'affaire de

Galmiz nous montre ce que cela signifie. Pour la multinationale, le principal intérêt d'une implantation en Suisse réside dans la possibilité de pouvoir s'approvisionner à bon compte en connaissances médicales et techniques auprès des Hautes Ecoles suisses, qui fonctionnent pour l'essentiel grâce aux impôts ponctionnés sur les salariés. Or, si elle s'implante, cette entreprise bénéficiera à coup sûr d'une exonération fiscale aux conditions qui lui conviennent.



Rainer Gut, président de Nestlé, s'amuse et encourage Joseph Deiss, président de la Confédération et Jacqueline Maurer, présidente du Conseil d'Etat, à jouer leur rôle... C'était en septembre 2004 à Orbe, lors de l'inauguration d'une nouvelle unité de production de la multinationale. Aujourd'hui, Maurer accuse Deiss de ne pas faire son boulot avec le géant de la biotechnologie Amgen, et de risquer ainsi de les priver d'une représentation supplémentaire.

Alternatives pour une politique publique de développement régional et de gestion territoriale

URS ZUPPINGER

Ni le modèle fribourgeois, ni le modèle vaudois d'aménagement du territoire (cf. ci-dessus) ne sont acceptables. Une autre orientation est nécessaire. Compte tenu des enjeux, on ne peut se contenter de généralités. Voici donc, à titre d'exemple, les contours opérationnels possibles d'une politique alternative.

Permettre un contrôle démocratique

Pour avoir l'impact voulu, cette politique doit dépasser la division entre activités publiques sectorielles (impacts sur l'environnement, droits de bâtir, transports, etc.) et placer la planification de l'organisation et de l'utilisation du territoire au centre des préoccupations.

Une politique publique forte doit :

- intégrer le développement régional, l'aménagement du territoire et le contrôle public sur l'approvisionnement énergétique et le bien commun de l'eau dont les Alpes regorgent ;
- faire en sorte que les collectivités publiques soient réellement en mesure de promouvoir la mise en valeur du potentiel des tissus économiques régionaux, la qualité de vie de la population laborieuse et la conservation des valeurs environnementales et culturelles du territoire, tout en prenant en considération le réchauffement climatique ;
- se déployer sous contrôle démocratique ;
- disposer de ressources financières à la hauteur des enjeux, permettant d'opérer des investissements ciblés au niveau de la recherche, de l'investiture des données de base, de la formation et de la réalisation de mesures opérationnelles. Pratiquement, ces principes pourraient être concrétisés comme suit. En aménagement du territoire, les options et choix des collectivités publiques sont définis et explicités dans des plans directeurs. La loi fédérale limite actuellement le champ d'application de cet instrument aux cantons et aux communes. Il faudrait l'étendre à la Confédération. Cette innovation aurait un triple avantage : elle obligerait la Confédération à coordonner entre

elles, et avec les politiques cantonales, ses politiques sectorielles à incidences territoriales. Cela l'obligerait à expliciter les objectifs et principes de sa politique de développement régionale. Compte tenu des procédures régissant l'établissement d'un plan directeur, la Confédération serait contrainte de soumettre ses politiques sectorielles à incidences territoriales à un contrôle démocratique.

L'or de la BNS pour un fonds structurel

Mais tant que la planification territoriale est dépourvue de ressources financières propres, elle ne peut contrebalancer les logiques du marché. Et, aujourd'hui, l'argument massif contre toute mesure de politique publique est le soi-disant manque de ressources des collectivités publiques. Il y a pourtant l'or de la Banque nationale. Des 21 milliards de francs disponibles, 7 ont été affectés par les Chambres fédérales à l'assainissement du déficit de l'assurance invalidité, une fois la contre-réforme initiée par Pascal Couchepin pour cette assurance mise en route. L'utilisation du solde n'est pas décidée. Si une opposition déterminée ne s'affirme pas, il est presque certain que ces ressources financières serviront pour l'essentiel à de nouvelles défiscalisations des très hauts revenus et du capital.

Il faut donc une alternative concrète. Nous proposons de créer un **fonds d'allocation de ressources structurelles pour le développement régional et la gestion territoriale**. Un tel fonds d'investissement devrait articuler cinq éléments :

- 1° création d'un centre de recherche public et pérenne couvrant notamment les domaines suivants : mise en valeur des potentialités du tissu industriel existant (nanotechnologies, micromécanique, instrumentation médicale, etc.), valeur d'usage de l'organisation territoriale (habitat, emplois, équipements, transports, etc.) et adéquation aux besoins de la population (enfants, adultes, personnes âgées, etc.), protection de l'environnement et conservation du patrimoine territorial (climat, nature, culture, santé publique) ;
- 2° établissement de liaisons ouvertes et connues

avec des centres de recherche privés ou semi-publics existants et ce qui reste encore de public (universitaire et polytechnique) ;

- 3° mise en place d'un cadastre industriel et des services à l'industrie, qui indique les interactions et complémentarités existantes et les chaînons manquant entre types de production (problème classique de tout tissu industriel) et mise en place, à l'échelon national, d'un système d'information sur le territoire (démographie, emplois, constructions, sous-sol et sol, nature, culture, bruit, air, etc.) ;
- 4° développement d'une formation professionnelle et technique supérieure en relation avec le développement régional, ce qui assure des débouchés en termes d'emplois ;
- 5° réalisation de mesures concrètes de soutien au développement régional s'écartant des actuelles politiques de promotion économique en vigueur au niveau cantonal (ces dernières s'inscrivent dans la concurrence interterritoriale et s'appuient essentiellement sur des défiscalisations pour attirer des investissements dont la pérennité est fragile) ; réalisation de mesures concrètes de soutien à la qualité de vie, à la protection de l'environnement et à la conservation du patrimoine territorial.

L'acquisition et le contrôle fédéral du réseau d'électricité haute énergie pourraient contribuer, par ses revenus, à l'alimentation de ce fonds. Juridiquement ce fonds pourrait prendre la forme d'une fondation dont le conseil de gestion serait élu par les législatures cantonales. Les réunions de ce conseil de gestion doivent être publiques, au même titre qu'un Conseil communal, un Grand Conseil ou le Parlement fédéral.

De telles alternatives concrètes sont aujourd'hui nécessaires pour faire face aux effets ravageurs du marché, démultipliés par l'offensive néolibérale. Elles remettent tout cela au centre l'idée de politiques publiques fournissant des services à la population, aux travailleurs et au cadre de vie. Elles montrent comment il est parfaitement possible de financer ces services, qui ont évidemment un coût, mais qui sont fournis gratuitement à la collectivité.

Italie : vite, au gouvernement !

Le congrès du Parti de la refondation communiste (PRC) a approuvé l'orientation de son secrétaire, Fausto Bertinotti, de devenir une composante d'une coalition gouvernementale dirigée par Romano Prodi.

Le Parti de la refondation communiste (PRC) a tenu son VI^e Congrès du 3 au 6 mars dernier à Venise. Celui-ci avait été précédé, les semaines auparavant, par des assemblées locales de PRC, auxquelles ont participé des dizaines de milliers d'inscrites et qui se sont prononcées sur les motions soumises au congrès. Depuis des mois, le secrétaire de PRC, Fausto Bertinotti, faisait publiquement campagne pour que PRC devienne une des composantes d'une coalition de centre gauche, dirigée par l'ancien président de la Commission européenne Romano Prodi, en vue de battre Berlusconi lors des élections de 2006 et d'accéder ainsi au gouvernement (cf. *La brèche* N°7). Ce choix a été approuvé avec 60% des voix. A cette perspective s'opposaient, sous des angles différents, quatre autres motions. Ensemble, elles ont réuni 40% des voix. Ce Congrès consacre un tournant important dans l'orientation de PRC, dont les répercussions se feront sentir bien au-delà des frontières italiennes. *La brèche* s'en est entretenue avec deux délégués de la motion 4, courant rassemblé autour de la revue *Erre* (cf. www.erre.info).

Franco Turigliatto est membre de la Direction nationale du PRC, dirigeant national du Département Travail, où il a assumé la responsabilité de l'intervention ouvrière. **Lidia Cirillo** est membre du Comité politique national du PRC et elle est une des principales animatrices en Italie de la Marche mondiale des femmes.

INTERVIEW : ALESSANDRO FRIGERI
Quels ont été les principaux choix du congrès de PRC ?

Franco Turigliatto – Ce congrès a marqué négativement le profil de PRC, à trois niveaux.

Premièrement, il a confirmé la ligne défendue depuis des mois par Fausto Bertinotti, qui place au centre le débouché gouvernemental et la pleine participation de PRC à une éventuelle future équipe gouvernementale de centre gauche. L'argument pour cette orientation est que le mouvement altermondialiste a modifié qualitativement les rapports de force. Les conditions seraient ainsi créées pour donner une réponse de gauche à la crise du capitalisme. Pour cela, PRC doit influencer le programme d'un futur gouvernement Prodi avec ses propres propositions. Dans les faits, il s'agirait de s'allier avec l'aile plus progressiste de la bourgeoisie. C'est une vieille et

grande illusion : trouver une aile progressiste dans les classes dominantes actuelles est une opération très difficile...

Deuxièmement, le Congrès a adopté une réforme statutaire qui ouvre la voie à un grave processus de « verticalisation » dans la gestion du parti. L'architecture de la direction a été modifiée, en introduisant une nouvelle structure nationale, l'exécutif, composée presque totalement par des partisans de Bertinotti. Elle deviendra le vrai organe dirigeant, tandis que les instances où est garantie une présence des minorités, proportionnelle aux voix regroupées, ont été vidées de tout pouvoir. C'est un choix fait pour mener à bien le rapprochement avec le centre gauche, sans trop de contre-coups internes.

En participant à un futur gouvernement Prodi, il s'agirait, de fait, de s'allier avec l'aile plus progressiste de la bourgeoisie. C'est une vieille et grande illusion : trouver une aile progressiste dans les classes dominantes actuelles est une opération très difficile.

Troisièmement, ce congrès a servi à clarifier l'idéologie (dans le sens de « fausse conscience ») qui va soutenir la nouvelle orientation politique de PRC : un mélange d'humanisme pacifiste, de conceptions néoanarchistes et de rhétorique sur l'importance des mouvements sociaux, qui sert à cacher ce qu'il y a de profondément social-démocrate dans les orientations stratégiques adoptées.

Comment s'est passé le débat entre les cinq motions soumises au Congrès ?

La dureté de la confrontation interne – en particulier entre Bertinotti et la motion dirigée par Claudio Grassi – a obligé les quatre minorités à con-

clure une alliance démocratique pour défendre les espaces de débat démocratique et d'action au sein du parti. Sur le plan des contenus, la distance entre les quatre motions est cependant importante. La motion 2 [Grassi, composante de PRC qui peine à rompre avec la tradition stalinienne] critique davantage la manière avec laquelle Bertinotti a cherché à devenir un interlocuteur du centre gauche que la substance de l'orientation majoritaire. Les deux autres motions [3 et 5] sont, pour simplifier, marquées par une approche sectaire, qui rend difficile un travail commun.

Qui s'est rassemblé autour de votre motion (la 4) ? Quel a été votre profil ?

Notre motion est celle qui insiste le plus sur la construction d'un parti militant, enraciné dans les luttes sociales, qui construit les mouvements

et, sur cette base, qui se donne une cohérence anticapitaliste. Nous avons regroupé autour de cette perspective de nombreux jeunes, beaucoup de militant·es parmi les plus engagés dans les mouvements sociaux, ainsi que de nombreux cadres syndicaux reconnus. L'ampleur des soutiens recueillis est remarquable, d'autant plus que la plupart émanent du réseau des militants actifs de PRC, alors que Bertinotti et la motion 2 ont regroupé une part significative de leurs appuis parmi les simples inscrits, qui ne sont pas actifs dans la vie du parti. Notre objectif est maintenant d'organiser les camarades qui se sont reconnus dans nos positions sur la durée, dans un courant au sein de PRC.



A l'horizon de Fausto Bertinotti : la participation à un futur gouvernement dirigé par Romano Prodi, l'ancien président de la Commission européenne, qui a accéléré la mise en œuvre de l'agenda néolibéral en Europe.

Retour sur l'évolution de PRC

Qu'est-ce que PRC a représenté au cours de ses 15 ans d'existence ?

Lidia Cirillo – Il est difficile de répondre à cette question parce que PRC a subi des métamorphoses continues. Dans un premier temps, PRC a été un parti où la composante qui avait – disons-le ainsi – le plus de pouvoir était la fraction bureaucratique issue du Parti Communiste Italien (PCI) liée à Armando Cossutta [ex-leader de l'aile du PCI la plus proche à la direction soviétique], avec une forte dimension nostalgique et stalinienne. Elle se proposait simplement d'occuper la place qui avait été jusque-là celle du parti communiste. On ne pouvait même pas dire que ces cadres de PRC étaient en majorité plus radicaux que ceux restés avec Occhetto [le secrétaire du PCI qui avait décidé, en 1990, de changer le nom du parti, ouvrant la voie à ceux qui deviendront les Démocrates de gauche]. Un bon nombre d'entre eux cherchaient à avoir des rôles qu'ils n'avaient pas été capables d'occuper dans l'ancien PCI.

Mais, simultanément, d'autres réalités se sont aussi agrégées au sein de PRC : des secteurs du PCI qui avaient gardé des rapports avec le monde du travail salarié, une bonne partie de ce qui restait de la gauche révolutionnaire des années septante, des fragments de secteurs syndicaux et tous ceux qui n'avaient pas digéré le « tournant » d'Occhetto.

PRC est ainsi immédiatement devenu un conglomérat de sensibilités et d'expériences différentes. La défaite historique dont il était le produit avait fait converger en son sein tous ceux qui croyaient à la nécessité de contrecarrer la tentative de complètement et définitivement balayer ce qui, dans l'histoire, a pris le nom de mouvement ouvrier.

Au fil des années, d'importants changements ont eu lieu, dont le pilier a été l'actuel secrétaire, Fausto Bertinotti. A deux moments cruciaux,

des tournants ont marqué la vie de PRC. Tout d'abord, en 1998, la rupture avec le gouvernement de centre gauche de Romano Prodi, que PRC avait soutenu pendant un temps « de l'extérieur ». Ce choix a provoqué une scission, avec le départ du secteur regroupé autour de Cossutta. Ensuite, la capacité de Bertinotti de comprendre l'importance du « mouvement », c'est-à-dire de l'ensemble d'expériences et de luttes sociales qui, ces dernières années, se sont diffusées en Italie sur fond de mouvement altermondialiste. Ce choix a permis un « rajeunissement » du parti et il laissait entrevoir la possibilité d'une « mutation génétique » par rapport au vieux parti de Cossutta. Mais, maintenant, face au coup d'arrêt subi par le « mouvement » en Italie, PRC retourne en quelque sorte sur ses propres pas. Le parti de Cossutta et celui de Bertinotti sont certes très différents dans leurs cultures, leurs références historiques et leurs pratiques. Mais ils ont en commun des logiques spécifiques des classes politiques, pour qui la radicalité est une donnée forte.

PRC est depuis quelque temps comme un navire qui se fait porter par les flots et qui n'offre pas de résistance au courant dominant. Bertinotti est l'emblème de cette attitude : d'abord c'est le « mouvement » qui était la solution à tout, maintenant c'est l'entrée au gouvernement. Dans ce sens PRC est l'expression de notre époque, de l'inconsistance de la gauche, de la rapidité de ses métamorphoses.

Le courant dont tu fais partie a toujours mis en valeur le rôle de PRC comme instrument utile pour la reconstruction en Italie de mouvements, de luttes, des « lieux de conflit ». Avec le choix du dernier congrès de s'associer à une éventuelle coalition gouvernementale de centre gauche, y a-t-il un risque que

PRC perde cette fonction ?

Il y a encore de nombreux secteurs de PRC intéressants du point de vue de cette fonction. Certes, ce rôle est freiné par les choix du congrès et il risque, à long terme, d'être sérieusement remis en cause. Mais, à mon avis, PRC ne supportera pas de devenir un parti ministériel. Je ne parle pas de la composante, consistante, de militants qui se sont opposés aux thèses de Bertinotti. Mais aussi d'une partie significative de l'actuelle majorité. De ce point de vue, il y a certainement une bonne dose d'aventurisme dans le choix adopté.

Alors, comment expliquer ce choix ?

Bertinotti a des qualités : il comprend que l'on est dans une autre phase historique, par rapport à celle qui a marqué le siècle passé. Il a la capacité d'adhérer au présent. Il a un flair pour les choix à faire afin de « rester en surface », de donner conjoncturellement une centralité politique à son parti. Mais, et c'est ici que réside la question, il est inconsistant lorsqu'il s'agit de définir ce qu'il faut faire pour reconstruire, sur le long terme, une gauche digne de ce nom. Voilà le vrai problème : le manque d'un projet. Il est dès lors difficile de dire comment s'explique le tournant adopté. Certains, dans PRC, accusent Bertinotti de vouloir liquider le parti. Personnellement je ne pense pas.

Une possible clé de lecture – à vérifier – est que certains choix du congrès sont vécus comme le prélude d'une rupture avec les secteurs de PRC considérés comme plus « vieux » et moins utiles (désignés, à tour de rôle, comme plus stalinien ou plus trotskiste, peu importe). Cette rupture pourrait ouvrir la porte à un processus de rapprochement avec d'autres partis de la gauche. Mais avec qui ? Qui serait disponible pour une opération de ce genre avec Bertinotti ? Difficile de trouver une réponse.

Les résultats du congrès

Cinq motions étaient soumises au Congrès. Numérotées et désignées par le nom de leur principal porte-parole, elles ont obtenu : motion 1 (Bertinotti) : 59,17% des voix ; motion 2 (Grassi) : 26,18% ; motion 3 (Ferrando) : 6,50% ; motion 4 (Malabarba) : 6,50% ; motion 5 (Bellotti) : 1,65%.

De la recherche française...

Du peu qu'il en reste et du pire qui l'attend encore.
De Hélène Cherrucresco*, Gallimard, 2004.

GEORGE WAARDENBURG
«La recherche publique française est en danger de mort. (...) L'avenir de notre pays se joue sous nos yeux. Il ne passe pas seulement par les plans sociaux, la restructuration de l'enseignement, de la médecine, des transports. Il passe aussi par la remise en cause de notre appareil de recherche.» (p. 9)

C'est ainsi que commence le petit livre d'analyse et de mobilisation des chercheurs français qui ont mené une lutte exemplaire au printemps 2004. Après les grèves massives des étudiants-e-s contre le système de Bologne (novembre-décembre 2003), les chercheurs français se mobilisaient alors durant plusieurs semaines contre les coupes budgétaires du gouvernement Raffarin. Manifestations imposantes à Paris et en province, démissions solennelles de plusieurs milliers de responsables de laboratoires, notamment, réussirent à sensibiliser en profondeur l'opinion, et à faire recu-

ler le gouvernement. Mais le projet politique sous-jacent de Raffarin reste d'actualité. Il s'intègre pour l'essentiel dans une restructuration néo-conservatrice de la recherche européenne, où la Suisse est à l'avant-garde.

Ce petit livre rappelle quelques acquis fondamentaux (inconnus en Suisse) qui ont permis d'assurer, avec un certain succès en comparaison internationale, les trois missions du chercheur : produire des connaissances et du savoir sans contrainte de résultats immédiatement applicables, diffuser largement ce savoir (en particulier dans l'enseignement, à tous les niveaux), le « valoriser », c'est-à-dire le traduire dans des applications pratiques – marchandisées ou non.

En 1982, la *garantie d'emploi* du chercheur s'impose comme norme en France. Cela leur permet de se consacrer pleinement et durablement à la recherche, plutôt qu'à renouvellement continu de contrats et de financements à court

terme. Cette garantie d'emploi a permis de produire un grand nombre de recherches de très haut niveau à des coûts très bas en comparaison internationale. Ainsi le CNRS (centre national de la recherche scientifique) fonctionnait en 2003 avec un budget équivalent à celui du département de Peugeot-Citroën (2,5 milliards d'euros), pour la seule fabrication de véhicules... Le CNRS, lui, est un centre de recherche de pointe de niveau mondial dans de nombreux domaines, aussi bien en sciences humaines qu'en sciences naturelles.

Enfin, le contenu des recherches à mener est traditionnellement défini par des chercheurs élus par leurs pairs, et non par les autorités politiques. Ainsi le Parlement vote les budgets et décide des priorités globales, mais il ne décide pas des recherches à mener. Exactement le contraire de la Suisse, en ce qui concerne les grands projets de recherche.

Le projet néo-conservateur vise à briser définitivement ces

acquis majeurs de la recherche publique française. C'est Claude Alegate, ministre du gouvernement Jospin, qui lance l'assaut à la fin des années 1990 – aidé par les coupes budgétaires qui se suivent depuis le début des années 1990, et qui ont largement relancé les contrats de travail précaires dans la recherche. Il a ainsi préparé le terrain pour Raffarin.

Deux idées fixes caractérisent ce projet néo-conservateur. D'abord, soumettre la recherche aux exigences de rentabilité des groupes français. Il s'agit de juger son utilité uniquement en fonction de sa « brevetabilité », donc de la privatisation de son utilisation au bénéfice du seul détenteur du brevet et d'instaurer des péages pour accéder aux nouvelles connaissances – même, et surtout, si la recherche a été financée par le public ! Cela au nom de « l'aide aux entreprises » et à la « défense de la compétitivité » française. Ensuite, soutenir l'effort



de relance de l'armement en réponse à la relance des dépenses militaires des Etats-Unis impulsée par Clinton-Bush. Le budget français de recherche militaire a augmenté de 16,2% en 2003 et de 13,3% en 2004 ! Alors qu'en 2004, pour la première fois depuis trente ans, aucun emploi n'a été créé dans l'université.

Les conclusions du livre en forme de contre-propositions et le glossaire finissent par rendre indispensable ce livre pour toutes celles et ceux qui veulent se battre pour une production scientifique au service de la population.

* Anagramme de « Chercheurs en colère ».

EN BREF...

Cinéma – Festival

● Le festival « Vision du réel » prend ses quartiers à Nyon du 18 au 24 avril 2005. Dans la programmation de cette année, nous avons repéré plusieurs titres prometteurs : « **Un dragon des eaux pures du Caucase** » de Nino Kirgadzé, 2005 (ma 19, 20h30, salle communale) ; « **Backlight : Purple Hearts, back from Iraq** » de Roel van Broekhoven, 2004 (ma 19, 16h, Europlex-Capitole 1) ; « **Occupation : Dreamland** » de Garrett Scott et Ian Olds (ma 19, 17h30, salle communale) ; « **A decent factory** » de Thomas Balme, (2004) ou encore « **El Diablo entre las Flores** » de Carmen Guarini, 2004 (sa 23, 12h, Europlex-Capitole 1).
Mentionnons encore *L'usine* (2005) d'Alex Mayenfisch (ve 22, 19h, salle Colombière). Ce film revient sur l'histoire d'une usine de textile de la banlieue lausannoise – Iril et de sa fermeture en 2002.
Citons, enfin, *Coca – Die Taube aus Tschetschenien* (Coca – la colombe de Tchétchénie) (2005) d'Eric Bergkraut (ma 19, 20h, Europlex-Capitole 1). Ce film raconte l'histoire d'une femme qui se bat contre le silence – par ignorance, impuissance ou opportunisme – qui entoure le massacre perpétré en Tchétchénie.

● « Suisse, permis d'entrer... » - du 11 mars au 21 août 2005 au Musée Jurassien d'art et d'histoire à Delémont. Cette exposition sur la politique suisse d'immigration en explore les deux composantes principales : migration économique et migration humanitaire. Pour élargir et ouvrir les pistes de réflexion, il y aura également des conférences, avec notamment **Alain Bühr** (auteur notamment de *L'Actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité et La crépuscule des Etats-Nations. Transnationalisation et crispations nationalistes* – Ed. Page Deux), et **Silvia et Gérard Arlettaz** (*La Suisse et les étrangers* - 2005 – Ed. Antipodes & SHSR). Les dates et les heures des conférences seront précisées sur le site du Musée : <http://www.mjah.ch>

Exposition

● « Suisse, permis d'entrer... » - du 11 mars au 21 août 2005 au Musée Jurassien d'art et d'histoire à Delémont. Cette exposition sur la politique suisse d'immigration en explore les deux composantes principales : migration économique et migration humanitaire. Pour élargir et ouvrir les pistes de réflexion, il y aura également des conférences, avec notamment **Alain Bühr** (auteur notamment de *L'Actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité et La crépuscule des Etats-Nations. Transnationalisation et crispations nationalistes* – Ed. Page Deux), et **Silvia et Gérard Arlettaz** (*La Suisse et les étrangers* - 2005 – Ed. Antipodes & SHSR). Les dates et les heures des conférences seront précisées sur le site du Musée : <http://www.mjah.ch>

CD

● **The Mars Volta** – *Frances the mute* – ne se contentent pas de hurler que personne n'aura leur liberté de penser. Ils en font la preuve en musique et en parole sur ce disque métissage en la vache des Floyd, le castor de Primus et la belette de Zappa... Le nouveau **Red Cardell** – *Sans fard* – est enfin distribué en Suisse (disque office). La cohérence entre l'accordéon électronique et la poésie enragée surprend pour la sixième fois.

Un cauchemar bien réel

CLAUDE BARON

Hubert Sauper, auteur du *Cauchemar de Darwin*, s'est fait connaître par un film intitulé *Kisangani Diary-Loïn du Rwanda* ; un film tourné au Congo dans un contexte de guerre. Il y a un trait d'union entre ces deux films : les gros-porteurs construits dans l'ex-Union soviétique, aux mains de pilotes russes. Les détenteurs de ces avions louent leurs services aussi bien au PAM (Programme alimentaire mondial) de l'ONU qu'aux trafiquants d'armes qui approvisionnent de nombreuses « guerres ethniques » qui, vues de satellites, se superposent étrangement aux zones minières d'intérêt pour les grandes compagnies occidentales. Ces avions servent aussi à transporter les « succulents filets de perche » du Nil.

Ces pilotes formaient, selon Sauper : « une tribu de mercenaires russes, dont une partie avait commencé sa carrière en Afghanistan ».

Ils volent pour le « marché libre ». Ces avions transportent des tonnes, à des prix fixés. La marchandise ne compte pas, que ce soit des pois chiches, des bombes, des kalachnikovs ou des perches du Nil. Seuls le contrat et son règlement monétaire s'imposent.

Les avions arrivent en Afrique pleins, mais ne repartent pas vides. Ils transportent des filets de perche venant du lac Victoria (Tanzanie). Elles sont vendues par centaines de tonnes, tous les jours, en Europe.

Cette perche, poisson prédateur, a été introduite dans le lac Victoria dans les années 1960 par des chercheurs de l'administration britannique. Le résultat : à la différence du lac Albert, les 400 espèces de poissons du lac Victoria n'étaient pas « préparées » à ce nouveau prédateur. Ces espèces ont quasiment été éliminées. L'obésité des perches du Nil repose de plus en plus sur la cannibalisation des nouvelles perches naissantes.

La transformation sociale autour du lac a été brutale. Depuis quelque 12 ans, des investisseurs indiens, américains et européens ont multiplié les usines à filets de perche. La Banque mondiale a soutenu cette prétendue valorisation d'une « ressource naturelle ». Elle a joué le rôle d'étayage public d'un investissement privé destructeur d'une vie sociale et d'un écosystème.

Les 20 usines sont très rentables. Ce d'autant plus que les coûts de transport sont très bas.

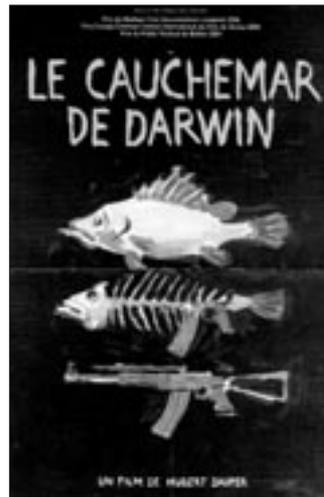
En effet, les avions-cargos russes, sans système de réfrigération, amènent les gras filets, en un jour, sur le marché européen. Si ces avions sont aussi nombreux et disponibles, la raison en est simple : ils sont affrétés par l'ONU, des ONG et des trafiquants d'armes pour « répondre » aux « crises humanitaires » et aux « guerres ethniques » en Afrique centrale. Le circuit économique de la rentabilisation de ces avions-cargos est parfaitement bouclé.

L'apparent paradoxe pourrait être exprimé de la sorte : sans famine et sans guerre en Afrique centrale, les papilles gustatives des consommateurs européens ne pourraient pas apprécier le filet de perche du Nil. On pourrait ajouter : le transport de kalachnikovs permet d'abaisser le coût de transport des pois chiches et d'assurer le retour en Europe du gros-porteur... de perches, à un coût réduit.

Cette industrialisation de la perche du Nil a modifié toute l'organisation des populations vivant autour du lac Victoria. Plus de petits pêcheurs, plus de femmes faisant le commerce du poisson. Par contre : quelques milliers de salarié-e-s d'usines obéissant « aux normes hygiéniques » de l'Union européenne. Le prix du poisson n'a

cessé de grimper. La population du lac Victoria « s'en passe ».

Par contre, cette population mange, à quelques dizaines de mètres des usines, une « soupe de poisson » faite d'arêtes et de têtes pourries, pleines de vers, rôties dans des huiles usées. Une sous-industrie réunissant un paupériorat, vivant dans des conditions immondes, s'est développée. S'y est agrégée une population féminine contrainte à la prostitution. Maladies et sida assurent une mort rapide.



Cela avec la bénédiction de la Banque mondiale, de quelques grosses entreprises occidentales et d'une pseudo-bourgeoisie tanzanienne qui reçoit les félicitations du FMI pour son dynamisme dans le domaine de l'exportation, et donc du paiement de la dette.

Un film à voir pour s'engager, de façon raisonnée, dans un combat sans limites contre le règne victorien d'un capitalisme pourrisseur.

AGENDA

GENÈVE

Lundi 11 avril :

« D'où vient la bouffe dans nos assiettes ? », conférence-débat sur l'OMC et l'industrie agro-alimentaire, avec la participation de Carin Smaller (IATP), Jacques-Chai Chomthongdi (Focus), Gérard Vuffrey (Uniterre). 18h, Maison des associations. Org. : attac.geneve.uniterre.org, [IATP](http://attac.geneve.uniterre.org), [Focus](http://attac.geneve.uniterre.org).

Du 11 au 16 avril :

« attac.geneve.uniterre.org fait son cinéma »,

neuf films du lundi au samedi, suivis d'un débat sur les questions liées au commerce international. Dans le cadre de la semaine mondiale d'action sur le commerce. Maison des Associations.

Mardi 19 avril :

Réunion internationale de préparation des mobilisations anti-OMC à Genève en vue de la conférence ministérielle de décembre 2005. Lieu et heure à déterminer. Renseignement : www.suisse.attac.org

NEUCHÂTEL

Vendredi 22 avril :

Les défis d'une information indépendante et populaire au Nicaragua et en Amérique centrale : « Radio La Primerísima, la emisora de la gente ». Avec William Grigsby, journaliste, directeur de la Radio La Primerísima, Managua, vétéran de la révolution sandiniste. 20h, Théâtre Tumulte, Rue Erhard-Borel 13, 2000 Neuchâtel-Serrières (accès : www.tumulte.ch/plan/plan.htm). Org. : [GVOM, AMD-NE, attac](http://www.tumulte.ch/plan/plan.htm).

Service public ou marché de l'eau?

La privatisation de l'eau se prépare, avec l'aide de... l'EPFL. Le combat pour un service public converge avec les luttes, dans les pays du Sud, pour le droit d'accès à l'eau.



Forum alternatif mondial de l'eau (Fame) à Genève: un délégué bolivien présente la lutte de la population d'El Alto contre la multinationale Suez.

ALAIN GONTHIER

«Pour l'instant, la seule concurrence qui existe entre cantons et communes porte sur les impôts. Il faut introduire cette notion de concurrence ailleurs.» (Le Temps, 18.03.2005) A l'occasion du 10^e anniversaire du « Livre blanc » (cf. pp. 6-7), « Avenir Suisse », la « boîte à idée » du grand capital helvétique, relance sa campagne néolibérale et s'attaque notamment aux services publics en réseau.

Château d'eau de l'Europe

Les services de l'eau comportent une série d'obstacles à une privatisation rapide: domination des pouvoirs publics et morcellement du territoire, des réseaux et des institutions, sans parler de la charge symbolique du sujet. Il font pourtant partie de ces « services publics en réseau » visés, même s'ils ne sont pas en toute première ligne.

Les ventes d'eau en Suisse ont atteint près de 1,4 milliard de francs en 2003, et l'épuration des eaux génère des chiffres d'affaires supérieurs. Dans le cadre d'une privatisation, ce marché pourrait non seulement croître par l'augmentation des prix imposés à une clientèle captive, mais par la vente de cette ressource à l'extérieur des frontières. Un chiffre fait certainement saliver les multinationales de l'eau: la Suisse détient 6% des ressources en eau d'Europe.

Une étude qui tombe bien

Par quelles voies les entreprises privées pourraient-elles pénétrer ce marché? Voilà une question qui mérite étude. Cela tombe bien, l'EPFL s'en charge! En effet, la « Chaire de management des industries de réseau – MIR » au sein du « Collège du management de la technologie » est partie prenante d'un projet européen dont le nom vaut programme: « Euromarket, projet de recherche sur les scénarios de libéralisation de l'eau »¹. En tête des institutions parte-

naires de ce projet, touche de respectabilité et d'humanitaire oblige, on trouve l'UNESCO-IHE – Institute for Water Education... qui est financé par Suez SA, la plus importante multinationale de l'eau (cf. www.transnationale.org)!

C'est dans ce cadre que l'EPFL a produit une étude sur la Suisse – en anglais, comme il se doit: « Water Institutions and Management in Switzerland ». Commencant par compiler les données de base les plus élémentaires sur la géographie et le système politique, recensant les forces et faiblesses des systèmes de fourniture et d'assainissement de l'eau, l'opinion de la population ainsi que les problèmes à venir, elle a tout du « guide à l'intention d'éventuels privatiseurs ». Elle ne se prononce certes pas pour la libéralisation du secteur de l'eau. Mais le point fondamental, cohérent avec le cadre de l'étude européenne, est qu'elle considère l'eau comme un marché (le chapitre 4 est intitulé *The water market in Switzerland*). Alors que l'eau est un bien commun et l'accès à l'eau, un droit de l'homme.

Suite à un article faisant une publicité probablement indésirée à cette étude² le professeur responsable de MIR, Matthias Finger, affirme que ce rapport est neutre, « ni en faveur ni contre la libéralisation ». Selon lui: « L'ouverture du capital n'est vraiment pas à l'ordre du jour en Suisse ». Trois jours plus tard cependant, le même Finger donne une interview au *Temps*. Il tombe le masque: « Les privés amènent une expertise que beaucoup de petites communes n'ont pas. Ils peuvent vraiment améliorer l'efficacité et la qualité de l'eau. [...] Cela dit, il faut savoir que les collectivités publiques n'ont plus d'argent pour réhabiliter les infrastructures et devront faire appel au privé. De ce point de vue, la participation du secteur privé est plutôt inéluctable »³.

Ces deux points sont tout sauf « scientifiquement établis »:

- Les grandes communes et les ententes intercommunales actuellement existantes disposent d'une expertise, qui pourrait être transférée aux plus petites.
- Pour autant que les services de distribution et d'épuration des eaux fassent la preuve de leur efficacité et de leur volonté de l'améliorer encore, dans la transparence, il est à coup sûr possible de convaincre les citoyens de financer, par l'impôt ou par les taxes, les investissements nécessaires.

Ceci pour l'immédiat. A plus long terme, se pose le problème d'une amélioration et consolidation du service public, au niveau national et international (partenariat public-public auquel appelle le Forum alternatif mondial sur l'eau/Fame, qui s'est tenu à Genève du 17 au 20 mars). C'est la seule option qui permettra d'assurer à la fois le droit à l'accès à l'eau et la nécessaire gestion économe de cette ressource, notamment par des politiques tarifaires adaptées (gratuité pour le besoin de base, tarif progressif au-delà).

L'« inéluctabilité » de Finger, fleurant bon le Thatcherisme (« Il n'y a pas d'alternative »), a donc bon dos. Se cachant derrière des constats apparemment « objectifs », ce genre de recherche universitaire n'est que la couche de vernis prestigieux et scientifique de la propagande néolibérale.⁴

Convergences nécessaires

L'assaut contre le service public de l'eau se prépare. Ses points de départ seront divers: problèmes financiers des collectivités locales; domination technique des sociétés fournissant les installations de traitement et retraitement de l'eau, filiales de grands groupes comme Dégremont-Ondeo-Suez; adaptation imposée aux accords AGCS... Se croire à l'abri dans le

réduit national des particularismes helvétiques préparerait de douloureux réveils. Le combat contre ces projets doit converger avec ceux, multiples, menés dans les pays du Sud pour garantir l'accès à l'eau potable – un être humain sur trois sur la planète n'y a pas accès, 9 000 enfants en meurent chaque jour – et combattre l'appropriation de cette ressource essentielle par des multinationales avides de profit. Comme la mobilisation, depuis le début de l'année, des habitants d'El Alto, au-dessus de La Paz en Bolivie, pour expulser le groupe Suez de la gestion de leur approvisionnement en eau, de la même manière que les habitants de Cochabamba, toujours en Bolivie, s'étaient battus en 2000 pour le départ de Bechtel, et l'avaient obtenu.

1. Présentation du projet: www2.epfl.ch/Jahia/site/mir/op/edit/pid/19968; Les partenaires: www2.epfl.ch/mir/page19713.html; « Le projet Euromarket est un projet financé par la direction générale de la recherche de la Commission européenne et par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (anciennement l'Office fédéral de l'éducation et de la science – OFES) »; Matthias Finger, 24 heures, 14 mars 2005.

2. 24 heures, 3 mars 2005, Gilles Labarthe, Datas, www.datas.ch

3. 24 heures, 14 mars 2005, lettre de lecteur; Le Temps, 17 mars 2005.

4. Ce cas devrait nous alermer, une fois de plus, sur la subordination croissante d'organes universitaires aux intérêts du privé, simultanément à leur « privatisation ». La première chose qui saute aux yeux, sur le site de MIR, est le logo de La Poste et la mention « La chaire MIR est partiellement financée par La Poste ». Ce sponsoring par l'ex-service public, « en réseau », qui sait se comporter comme la pire des entreprises privées, n'est certainement pas étranger à l'orientation « scientifique » de cette chaire. Les pages présentant le « Collège du Management de la Technologie » (http://cdm.epfl.ch) et la « Chaire de Management des industries de réseau » affichent d'ailleurs très clairement une orientation de conseil aux entreprises. Au sein même de l'institution publique universitaire, utilisant ses ressources, est ainsi développée l'ingénierie conceptuelle et technique des privatiseurs.

Géants de l'eau

Quelques-uns des géants de l'eau:

Suez SA, ex-Suez-Lyonnaise des Eaux (France)

Chiffre d'affaires: 39,62 milliards d'euros (2003).

Quelques filiales et marques: Eau et Force,

Ondeo, Lyonnaise des Eaux, Maisoning, S comme Services, Suez...

Pas de filiale en Suisse, mais Ondeo - Dégremont est

active en Suisse. Participe au « Global compact » de

l'ONU. Finance l'Unesco-IHE, Institute for Water

education.

Veolia Environnement, ex-Vivendi

Environnement (France)

Chiffre d'affaires: 28,6 milliards d'euros (2003). Le

groupe a annoncé une augmentation de 23% de ses dividendes en 2005, et entend poursuivre ainsi les années suivantes (FT, 17.3.2005).

Quelques filiales et marques: Aquiris (73%),

CMESE, Crystal, e-Move, Effage SA, Générale des

Eaux, Generis, Sophiane Stade de France, Vimci, Triade

Electronique, Veolia Water Deutschland, Vivendi

Environnement...

Suisse: Hodel, STESA (traitement des déchets). La

filiale Onyx (traitement des ordures ménagères) est

aussi active en Suisse

Bechtel Group Inc. (USA)

Chiffre d'affaires: 13,3 milliards de dollars (2002).

Très actif en Amérique latine notamment.

ABONNEMENT

Talon à renvoyer à **La breche**, case postale, 1000 Lausanne 20, abonnement@labreche.ch.

Vous pouvez aussi faire directement votre versement au CPP 17-247 469-2, **La breche**, 1000 Lausanne 20.

Je souscris à un abonnement (12 N°/an)

normal (20.-) de soutien (50.- et plus)

à l'étranger (50.- / 35 euros)

Nom: Prénom:

Rue et numéro:

NPA et localité: Pays:

Adresse mail (facultatif):

J'offre un abonnement à **La breche**

normal (20.-) de soutien (50.- et plus)

à l'étranger (50.- / 35 euros)

Coordonnée du/de la bénéficiaire:

Nom: Prénom:

Rue et numéro:

NPA et localité: Pays:

Adresse mail (facultatif):

CONTACTS

Pour prendre contact avec le MPS:

MPS, CP 209, 1211 Genève 4 mps-gs@bluewin.ch • MPS-BFS, CP 961, 1700 Fribourg 1, mps-fribourg@bluewin.ch • MPS, CP 120, 1000 Lausanne 20, mps-va@fastnet.ch • MPS, CP 2218, 1950 Sion 2, mpsus@hotmail.com • MPS, CP 2320, 6501 Bellinzona, mps-h@bluewin.ch • MPS, Pf 2002, 4001 Bâle • MPS, Pf 129, 3000 Berne 23 • MPS, Pf 8707, 8036 Zurich.

Coordonnée de la personne à qui envoyer la facture:

Nom: Prénom:

Rue et numéro:

NPA et localité: Pays:

Adresse mail (facultatif):